

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

S E P T E M B R E 1727.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXVII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Riswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, &c.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Septembre 1727.

ARTICLE I.

Contenant quelques piéces curieuses & intéressantes, depuis le mois dernier.

I. **L**E Corps de la feu Czarine ayant été transporté le 27. Mai dernier, du Palais Impérial de *Petersbourg* à l'Eglise de *St. Pierre*, fut inhumé auprès de celui de *Pierre I.* son Epoux, de glorieuse memoire. Voici l'ordre du Convoi qui l'accompagnoit, & de la marche. *Nous promimes cette Relation le mois dernier.*

1. Vingt-quatre Bas-Officiers, l'Epée à la main, la pointe tournée vers la terre.

2. Quatre paires de Tymbales, chaque paire accompagnée de 12. Trompettes en deuil.

3. Le Maréchal Mariotti, à la tête de 36. Négocians Etrangers.

4. Le Maréchal & le Conseiller de *Riga*, avec les Négocians des Provinces conquises.

5. Le Baron de Stromfeld, Maréchal de la Noblesse desdites Provinces.

6. Trente-six Pages, précédez de Mr. Hugel, leur Gouverneur.

7. Le Maréchal Brigadier Heyn, marchant à la tête de l'Etendart Royal porté par un Colonel, 32. Etendarts des Provinces, avec les Armes de chaque Province, portez par des Capitaines & Majors; les Etendarts de l'Amirauté, de l'Empire & de parade, portez par des Colonels.

8. Le Chevalier qui devoit monter le Cheval de parade, allant à pied, & couvert d'un riche harnois doré.

9. Un Capitaine, accompagné de deux Chevaliers-Gardes.

10. Les sept principales Armoiries de l'Empire, portées par des Colonels.

11. La grande Armoirie de l'Empire, portée par 4. Generaux Majors, & soutenuë par 4. Capitaines.

12. Les Chantres. 13. Les Moines & Pretres.

14. Les Archimandrites, Evêques & Archevêques.

15. Deux Herauts d'Armes.

16. Quatre Glaives de l'Empire, portez par des Colonels.

17. Les Ordres de Chevalerie, sçavoir, celui de l'*Aigle blanc* de Pologne, porté par le General Major Urbanowitz: celui de *St. Alexandre*, par Mr. Nariskin, Grand Maître de la Cour de la Duchesse de *Holstein*: celui de *Ste. Catherine*, par le Prince de Menzikoff, Grand Chambellan: celui de *St. André*, porté sur un carreau de drap d'or, par le Comte de Basséwitz, Président du Conseil Privé du Duc d'*Holstein*.

18. Les Ornemens de l'Empire, sçavoir, la Couronne de *Siberie*, portée par le General Major

des Princes &c. Se ptemb. 1727. 165

de Brigny: celle d'*Astracan*, par Milord Justus: celle de *Cajan*, par le General Major de Coulon: le Globe Imperial, par le Conseiller Privé Mac-karoff: le Sceptre Imperial, par l'Amiral Siewers: la Couronne Imperiale, par le General Mammoooff.

19. Le General Gunther, Grand Maréchal, suivi de 3. Sous-Maréchaux, ayans le rang de Lieutenans Generaux.

20. Deux Grands Officiers.

21. Le Corps de l'Imperatrice, sur un Char tiré par 8. Chevaux, sous un Dais de velours cramoisi brodé d'argent: quatre Conseillers Privez soutenoient les 4. coins du poële qui étoit de drap d'or: huit Generaux portoient les glans du Dais: huit Brigadiers soutenoient le Dais: douze Colonels conduisoient le Corps: les Chevaliers-Gardes à pied environnoient le Char.

22. Trois Maréchaux.

23. L'Empereur, ayant à sa droite le Prince de Menzikoff, Generalissime, & à sa gauche, le Baron d'Ofstern, Gouverneur de Sa Majesté.

24. La Duchesse d'*Holstein*, accompagnée du Comte Apraxim, Grand Amiral, & du Comte Golowkin, Grand Chancelier.

25. La Princeesse *Elizabeth*, accompagnée du Welt-Maréchal Comte de Sapicha, & du Prince Demetrius Galitzin.

26. La Grande Duchesse, accompagnée de l'Amiral Iimajawitz, & du General Munich.

27. Le Duc d'*Holstein*, accompagné du Comte Bonde, & du Baron Stamke, & suivi des principaux Seigneurs de la Cour.

28. Le Comte Iskoworonsky.

29. La Comtesse Iskoworonsky.

30. La Comtesse Sophie.

31. Les 3. jeunes Comtesses Iskoworonsky.

32. La Famille du Prince de Menzikoff, savoir, 2. Princeses, & la Princesse Barbara Michalowna.

33. Les Dames de la Cour. 34. Les Officiers de la Cour. 35. Les Colleges selon leur rang.

36. Un grand nombre d'Officiers de Terre & de Mer.

37. La Noblesse de *Russie*. 38. Les Bourgeois & Négocians de *Russie*.

39. Trente Bas Officiers, l'Épée à la main, la pointe tournée vers la terre, fermans la marche.

II. Depuis la mort du Roi de la *Grande Bretagne*, & l'avenement du Prince de *Galles* son Fils à la Couronne d'*Angleterre*, tout est en mouvement dans ce Royaume ; & on s'imagine aisément que dans ce País, où on aime si fort à haranguer, les *Anglois* n'ont pas été des témoins muets de ces deux grands événemens. Toutes les Provinces, les principales Villes, le Clergé, les Corps les plus distinguez de l'Etat, & les Universitez, se sont signalez à l'envi, à donner des marques de leur soumission & de leur respect au nouveau Monarque, & pendant plusieurs jours on n'a été occupé au Palais de *St. James*, qu'à recevoir les Adresses qui ont été présentées de toutes parts. Parmi le grand nombre, nous choisisrons seulement celles du Maire & des Aldermans de la Ville de *Londres*, de l'Université de *Cambridge*, & du Clergé de cette Capitale. C'est à peu près le même stile, & comme elles roulent toutes sur le même sujet, ces trois suffiront pour donner une idée au Lecteur des dispositions de la Nation à l'égard du nouveau Roi. Voici celle du Lord Maire & des Aldermans de *Londres*, du 27. Juin dernier.

S I R E,

LA Cour du Lord Maire & des Aldermans de la Ville de Londres, supplient très-humblement V. M. de leur permettre de témoigner la part qu'ils prennent à la mort de leur dernier Souverain, & de féliciter V. M. sur son avènement à la Couronne Imperiale de ces Royaumes.

Lorsqu'ils se rapellent avec quelle valeur intrépide V. M. se signala de si bonne heure dans la défense de la Religion Protestante, & des libertez de l'Europe ; quand ils se souviennent avec quelle douceur & quelle prudence V. M. tint les rênes du Gouvernement, lorsqu'Elle avoit la Regence de ces Royaumes ; & que dans ce petit espace de tems, V. M. gagna si universellement les cœurs & les affections des peuples ; lorsqu'ils considerent ces vertus Royales qui ont rendu V. M. véritablement illustre ; toutes ces agréables & consolantes réflexions, jointes à ce que leur attente est remplie par la très-gracieuse Déclaration de V. M., comblent de joye & de satisfaction les très-fideles & très-soumis Sujets de V. M., & leur donnent une ferme confiance que V. M. reparera la perte qu'ils ont faite du Roi vôtre Prédécesseur ; que vous serez le Pere benin de vôtre peuple ; que V. M. les maintiendra dans la jouissance de leur Religion, de leurs Loix & de leurs Libertez, & que vous serez vos délices de procurer leur bien & leur prospérité.

De leur part, ils viennent en toute soumission offrir à V. M. les vœux les plus ardens pour la santé & prospérité de vôtre Personne Royale, l'assurant qu'elle peut compter sur leurs efforts les plus sinceres, pour le maintien de V. M. & de son Gouvernement ; qu'ils veilleront & apporteront leurs soins à affermir & à établir le zèle & l'affection des
Sujets

Sujets de V. M., & qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour rendre le Regne de V. M. heureux & florissant.

Le Lord Maire & les Aldermans allerent ensuite rendre leurs devoirs à la Reine, à qui le Baron de Thompson, Greffier de la Ville, adressa le Discours suivant.

M A D A M E,

LA Cour du Lord Maire & des Aldermans de la Cité de Londres, demandent très-humblement la permission à V. M., d'exprimer leur douleur pour la mort de leur dernier Souverain, & leur joye de l'avenement de V. M. & du Roi vôtre Epoux à la Couronne Imperiale de ces Royaumes.

C'est avec beaucoup de satisfaction qu'ils voyent que la Providence donne à V. M. une Couronne à la place de celle qu'Elle a bien voulu refuser pour l'amour de la verité & de la Religion; & ils sont persuadez que cet événement sera d'autant plus agréable à V. M. qu'elle se verra d'autant plus en état de faire du bien.

Ils sont sensibles à tant d'obligations qu'ils ont déjà à V. M., sur tout par raport au grand Join que V. M. a pris de sa Lignée Royale, qui remplit déjà leurs vûes les plus éloignées, d'une agréable perspective de felicité.

Ils sont avec soumission des vœux très-ardens pour la santé & longue vie de V. M.; que vous soyez toujours la consolation & les délices du Roi vôtre Epoux, & que vous puissiez avoir la satisfaction d'être la source d'un grand nombre de benedictions à son peuple.

Adresse

Adresse du Clergé de Londres au Roi & à la Reine.

Nous les très-loyaux & fideles Sujets, l'Evêque de Londres, le Doyen & le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de St. Paul, & le Clergé des Villes de Londres & de Westmunster, demandons la permission de faire à V. M. les complimens de condoléance sur la mort du feu Roi nôtre gracieux Souverain, dont le soin paternel pour son peuple, de même que ses efforts infatigables & heureux pour affermir nôtre Religion & nos Libertez, contre les frequens attentats pour nous en priver, doivent rendre sa memoire chere à nous & à nos descendans.

Nous presentons aussi humblement à V. M., comme le premier tribut de nôtre devoir, nos très-sinceres congratulations sur vôtre Succession paisible & heureuse au Trône de vos Ancêtres, reconnoissans avec beaucoup de gratitude cette excellente marque de la Benediction divine à nôtre égard, en le remplissant d'un Prince, dont la bonté naturelle, la douceur & les autres vertus Royales, lui feront desirer affectueusement le bonheur de son peuple, & dont nous ne doutons pas que l'experience, la conduite, la vigilance, & la cordialité ne remplissent les souhaits, sous la direction & l'aide divine; pour quel effet nous ne manquerons pas d'offrir au Dieu Tout Puissant nos ferventes prieres.

La prompte Declaration qu'il a plu à V. M. de faire, que le maintien de la Constitution de l'Eglise & de l'Etat, telle qu'elle est heureusement à present établie, sera toujours votre premier & principal soin, exige d'une maniere particuliere la reconnoissance de vôtre Evêque & de vôtre Clergé; & nous promettons sincerement à V. M. que nous travaillerons

travaillerons toujours à concourir aux mêmes fins, & que dans nos Emplois respectifs, nous tâcherons de rendre vôtre Gouvernement misé, & vôtre Regence heureuse.

Que Dieu puisse diriger tous vos Conseils à sa gloire, & au bonheur de ces peuples que sa sage Providence a confié à vos soins? Puisse la Benediction divine descendre tous les jours sur V. M., sur vôtre Royale Compagne nôtre gracieuse Reine, & sur vos Royaux Descendans; Puisse la Justice, la Verité & la Paix être la base & le fondement de vôtre Gouvernement, & puissions nous continuer long-tems d'être un peuple, heureux & florissant sous le sage & heureux Regne de V. M.

A la Reine.

M A D A M E,

LE Clergé de Londres & de Westmunster ont l'honneur de complimenter le Roi sur son heureux & paisible avènement au Trône; ils desireroient présentement de rendre les mêmes devoirs à V. M., & demandent en même tems la permission de se recommander à la protection de V. M., étans fermement persuadez, soit par raport à vôtre attachement inviolable à la Religion Protestante, qui n'a pû être ébranlé par l'éclat d'une Couronne étrangere, soit par raport à vos égards constans pour la Constitution de nôtre Eglise, que cette Eglise & son Clergé trouveront toujours dans dans V. M. une arme sûre & une puissante Avocate. Nous de nôtre côté, prions toujours Dieu que le Roi & V. M. puissiez jouir ensemble d'un long, d'un heureux, & d'un glorieux Regne, & que V. M. & vos Royaux Descendans puissent à jamais demeurer sous la Protection particuliere de la Providence di-

vine,

des Princes &c. Septemb. 1727. 171
vine, & comblées de toutes sortes de benedictions,
tant spirituelles que temporelles.

Adresse de l'Université de Cambridge au nouveau
Roi de la Grande Bretagne.

Nous venons avec des cœurs pleins d'affection pour V. M., la féliciter sur son heureux avènement au Trône de ses Ancêtres, & lui faire des complimens de condoléance sur la perte qu'Elle vient de faire par la mort de son Auguste Pere, nôtre très-honoré & très-aimé Roi & Protecteur, dont la memoire sera sacrée & précieuse à nôtre Université de Cambridge, aussi long-tems que la reconnoissance continuera d'être la vertu des ames genereuses.

Dans la circonstance d'une telle perte, nôtre plus grande consolation est fondée sur ce que connoissant l'amour de V. M. pour la Religion, pour les Loix, & pour les Libertez de ce Royaume, & les preuves que nous voyons éclater de ses grandes & Royales vertus, il ne peut en resulter que des jours heureux.

Comme les moindres de vos Sujets ont appris par vôtre exemple à obéir à leur Souverain, nous ne doutons pas que le Regne de V. M. ne serve un jour de leçon aux plus grands Princes, pour faire leur propre bonheur & celui de leurs peuples.

La profonde sagesse de V. M., jointe à la longue experience qu'Elle a de son peuple, nous fait esperer de voir dans vos jours, cette heureuse situation que vos Augustes Prédecesseurs n'ont pû que souhaiter dans les leurs. Les distinctions de parti venans à cesser, tous vos Sujets peuvent se réunir par leur affection & fidelité envers leur Souverain, & par des efforts vigoureux pour le maintien de nôtre Constitution dans l'Eglise & dans l'Etat.

Pour

Pour parvenir à l'accomplissement de ce glorieux ouvrage, puisse V. M. trouver ses peuples toujours prêts à l'assister de leurs cœurs & de leurs mains ? Les nôtres ne lui manqueront jamais.

Nous serons à la tête des plus empressés à rendre à V. M. leurs respectueux devoirs, & nous montrerons à nos Compatriotes l'exemple d'une obéissance cordiale.

Lorsque nous regardons V. M. comme Chef d'une grande Nation qui vous aime ; lorsque nous considérons le bonheur de V. M. de posséder une Epouse dont les vertus ont depuis long tems mérité une Couronne, & fait douter si elle est plus admirée ou plus aimée de vos peuples ; lorsqu'enfin nous vous voyons benî d'une lignée & d'une postérité nombreuse & de grande espérance, formée à la vertu par la naissance & par l'éducation, nous avons sujet de regarder avec justice chaque branche qui compose votre Famille Royale, comme un gage assuré du bonheur & de la gloire de notre Patrie à perpétuité.

Que pouvons-nous souhaiter autre chose à V. M. ou à nous-mêmes ; si non la continuation de ces bénédictions, & que vous puissiez vivre pendant un grand nombre d'années, chéri de vos peuples, & respecté de toutes les Nations voisines. Donné sous le Sceau ordinaire de l'Université, le 4. Juillet 1727.

E P I T A P H E

Du Roi de la Grande Bretagne George I.
Erigée à Osnabruggh par le Senat & le peuple.

*Templum pacis & honoris,
Aeterna memoria
GEORGII,
Magna Britannia Regis;*

des Princes &c. Septemb. 1727. 173

Erectum anno M. DCC. XXVII.

Cum post stabilitam Europa pacem,

E Britannia in Patriam tendens,

Subita morte in itinere extingueretur.

Die XXII. Junii,

Dum Patriam repeto, sancito foedere pacis,

Haud procul à Patria mors inopina rapit.

Tu tamen, hanc mortem noli deflere, viator,

Namque ego caelestem nunc Patriam repeto.

Sancita Europa pacis monumenta supersunt.

Hacce trophea mea, maxima mortis erunt.

Pax nunc alma viget: Mars & Bellona quiescunt:

Transacta hac vita signa relinquo mea.

Talibus auspiciis gnatus nunc imperet Anglis!

Hac sunt extincti postera vota Patris.

Senatus populusque Osnabrugensis,

Hoc monumentum posuit.

A. H. A. M. B. P.

Imitation du Latin.

Lorsque j'ai de l'Europe assuré le repos,

Et que je me crois prêt à revoir ma Patrie,

Sur le point d'y toucher, l'inflexible Atropos

Vient couper le fil de ma vie.

Toutefois voyageur ne pleure point mon sort,

Le Ciel est ma Patrie, & j'y vais par ma mort.

Les actes de la paix, par mes soins affermie,

Seront de ma memoire autant de monumens.

On doit sur mon Tombeau mettre pour ornemens

Mars dans l'inaction & Bellone endormie.

Que sous ces auspices heureux,

Mon Fils, sur les Anglois, regne selon mes vœux,

III. Lorraine. Nancy. On acheve d'imprimer
en cette Ville chez François Midon, Imprimeur

& Libraire, avec permission & aprobation des Superieurs, *Theologia Moralis uniuersa, tribus tomis comprehensa* 8^o complectens omnia morum precepta, & principia decisionis omnium conscientia casuum, suis quaque momentis stabilita, ad usum Parochorum & Confessariorum. Authore, R. P. Paulo Gabriele Antoine S. I. Presbytero, S. T. Doctore & Exprofessore, nunc Universitatis Mussipontana Rectore amplissimo. 1727. Les 3. Volumes contiendront environ 130. feüilles.

IV. *France. Paris.* Le Roi a accordé à Mr. Jean Mai, Gentilhomme Anglois, des Lettres patentes, portant privilege de mettre en pratique dans tout le Royaume, a l'exclusion de tous autres, une machine très-propre à élever les eaux, par le principe du feu & de l'Amotphere. Cette machine a été examinée & approuvée par Mrs. de l'Academie Royale des Scïences. Elle opere plus de force que 60. Chevaux, avec beaucoup plus de diligence & beaucoup moins de fraix : élevant plus de 20900. muids d'eau dans un jour. On peut l'employer pour dessécher des Marais & des Mines, pour donner un plus grand mouvement & plus d'effet aux Moulins & aux Pompes ; & pour conduire de l'eau dans des Villes, aux Fontaines, aux Maisons particulieres, & aux Jardins. On la fournira à des conditions differentes, suivant les lieux & les facultez des proprietaires & des Entrepreneurs ; on favorisera leurs interêts pour rendre l'usage de ladite machine très-facile & avantageux à l'Etat. Ceux qui voudront s'en servir, n'auront qu'à s'adresser ou écrire au Sr. Baud, à l'Hôtel du Marquis de Bully, rue neuve St. Augustin à Paris.

Il paroît ici un Livre nouvellement imprimé, & intitulé, *Histoire Genealogique des Tartares, & Description*

des Princes &c. Septemb. 1727. 175
Description de l'Asie Septentrionale. C'est, dit-on,
un ouvrage fort curieux, écrit par un Cham des
Tartares, traduit en Langue *Prussienne*, & en der-
nier lieu en *François*.

V. Le mot de l'Enigme du mois dernier est les
Pantoufles.

E N I G M E.

M On Ouvrage embellit les Temples,
Mes Loix peuvent servir d'exemples.
Je fais de quoi braver les ombres de la nuit :
Et quoi que la douceur me charme,
Si quelqu'accident me desarme,
De ce cruel malheur mon trépas est le fruit.

NB. Dans l'Enigme du mois dernier, dixième
ligne, *frotter*, lisez *trotter*.

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en ESPAGNE, & en POR-
TUGAL, depuis le mois dernier.*

I. **E** *Spagne*. La signature des Préliminaires pour
la tenuë d'un Congrès, a mis fin au long
& pénible siege de *Gibraltar*, après 4. mois de
tranchée ouverte; & ce n'a, dit-on, pas été sans
peine que la Cour s'y est enfin déterminée. Avant
de parler de ce qui s'est passé à cette occasion,
nous continuerons le Journal que nous avons com-
cé.

Le 12. Juin 100. Travailleurs furent employez
à perfectionner la partie de la Batterie de *St. Mi-
chel* qui est dans la communication des *Fourches*,

&

& l'on commanda 100. hommes pour servir l'Artillerie. Il y eut un Soldat tué & 13. bleffez.

Le 13. on acheva de réparer la communication des *Fourches* depuis la Batterie des Mortiers, jusqu'à celle de Dom Jean de Mayora, de même que la ligne qui est entre la Batterie des Mortiers, & le Poste des Grenadiers. On ordonna 4. hommes par Bataillon pour servir l'Artillerie. Il n'y eut que 3. Soldats bleffez.

Le 14. on repara avec 100. hommes le Poste de la gauche des Grenadiers & quelques autres endroits de la tranchée, & 50. autres réparèrent la Batterie de *Ste. Barbe*. Il y eut 4. morts & 2. bleffez.

Le 15. on continua les mêmes travaux avec 150. hommes. Deux Soldats furent tuez & 4. autres bleffez.

Le 16. 100. Travailleurs perfectionnerent la communication qui va de la Batterie de *St. Joseph* au Poste des Grenadiers, & celle qui va de la ligne des Generaux jusqu'au front de la Batterie de *St. Philippe*. Il y eut ce jour-là 5. hommes bleffez, y compris un Lieutenant du Regiment d'*Irlande*.

Le 17. on repara avec 100. hommes le zic-zac de la droite, & le Poste des Grenadiers de la gauche, & quoique les ennemis ayent continué de faire grand feu, il n'y a eu qu'un Soldat bleffé.

Du 18. au 22. le feu a continué de part & d'autre avec la même vivacité.

Le 23. sur le midi, le Comte de Las Torres reçut un Exprés de la Cour de *Madrid*, avec de dépêches, parmi lesquelles il y avoit un paquet de Mr. Vander Meer, Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces Unies*, pour le Comte de Portmore, Gouverneur de *Gibraltar*.

des Princes &c. Septemb. 1727. 177

Le Comte de Las Torres, après avoir fait lecture de celle qu'il avoit reçuë du Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat, qui lui marquoit que le Roi avoit accepté les Préliminaires signez à Paris & ensuite à Vienne, par lesquels on étoit aussi convenu d'une suspension d'armes pour 7. ans, fit battre l'appel pour avertir les Assiegez qu'il avoit quelque chose à leur communiquer; mais ceux-ci croyans que ce n'étoit qu'une feinte pour leur dérober la connoissance d'un assaut qu'on avoit dessein de donner aux Ouvrages extérieurs de la Placé, redoublèrent leur feu, en sorte qu'il y eut quelques Officiers & Soldats tant tuez que bleffez. Cela obligea le Comte de Las Torres de faire de nouveau battre la Caisse de tous côtez, ce qu'étant rapporté au Comte de Pottanore, il envoya enfin un Officier au Camp pour demander ce qu'on avoit à lui communiquer; & le Comte de Las Torres remit à cet Officier la Lettre de Mr. Vander Meer, qui fut portée dans la Ville au General Anglois. Elle étoit conçûë en ces termes.

M Y L O R D,

JE commence par feliciter V. Exc. sur le bon achèvement que je vois à la Paix, & j'ai l'honneur de vous dire que les Articles préliminaires ont été signez à Paris le 31. du mois dernier chez Mr. Boreel, Ambassadeur de mes Maîtres à la Cour de France, par Mrs. Walpole, de Morville, Fonseca, & ledit Ambassadeur. Mais S. M. Catholique n'ayant point de Ministre à la Cour de France, on dépêcha ici pour sçavoir l'intention de S. M. Cath., laquelle a trouvé à propos d'envoyer un Plein pouvoir à Mr. le Duc de Bourbonville, son Ambassadeur à Vienne, afin d'y signer en son nom lesdits Préliminaires, Mr. Walpole ayant pour cet

M

effet

effet figné deux instrumens qui ont été envoyez à Vienne, pour que Mr. de Bournonville les figne aufsi, avec Mr. le Duc de Richelieu, & le Ministre de mes Maitres qui réside à la Cour Imperiale.

C'est de quoi j'ai crû devoir vous faire part, afin que V. Exc. puisse convenir & prendre les mesures necessaires avec S. Exc. le Comte de Las Torres, pour faire cesser les hostilitéz, & empêcher une plus grande effusion de sang Chrétien.

J'aurai l'honneur de rendre compte de ceci à S. M. Britannique par un Courier qui partira aujourd'hui, & suis veritablement, MYLORD, de V. Exc. le très-humble & très-obéissant serviteur,

VANDER MEER.

P. S. J'ai l'honneur d'envoyer ci joint à V. Exc. les Préliminaires, tels qu'ils ont été signez à Paris, afin qu'elle soit informée de l'état où sont les choses. Celle-ci vous sera envoyée par S. Exc. le Comte de Las Torres, auquel S. M. Cath. a dépêché un Courier qui porte ma Lettre.

Le Comte de Portmore ayant lû cette dépêche, envoya au Camp un Colonel & un autre Officier, qui eurent un long entretien avec le Comte de Las Torres; après quoi ils reglerent ensemble la suspension d'armes aux conditions suivantes.

ON est convenu d'une suspension d'armes réciproque entre l'Armée d'Espagne & la Ville de Gibraltar, jusqu'à ce qu'on ait reçu avis de la Ratification des Traitez. La Garnison se tiendra dans la Place, sans pouvoir communiquer avec les Trompes de l'Armée, qui de leur côté demeureront tranquilles dans leurs tranchées.

Le Colonel de la tranchée qui sera de Garde, pourra entrer tous les jours dans la Place pour voir

des Princes Ec. Septemb. 1727. 179

s'il ne se fait aucun travail dans son circuit ; & un Officier de la Garnison d'un rang égal, pourra faire la même chose en venant au camp, pour le même sujet, sans que personne de l'Armée ni de la Garnison, puisse s'aprocher du Peujel, sans s'exposer au feu de la Montagne & de la tranchée.

Personne ne pourra non plus s'aprocher de la Langue de terre, sans un Passeport du General de l'Armée ou du Gouverneur de la Place, pour entrer ou sortir, le Commerce par terre ou par Mer étant entièrement refusé. En consequence de ce Traité, les hostilités ont cessé de part & d'autre.

Ainsi les choses restent dans l'état qu'elles se trouvoient, tant du côté des *Espagnols* que des *Anglois*, jusqu'à la Ratification des Traitez, & l'Armée d'*Espagne* ne s'est pas encore retirée dans ses quartiers de rafraichissement, comme nous le dirons le mois dernier. On ne peut dire certainement quel succès auroit eu cette entreprise, si intéressante pour l'*Espagne*, puisqu'il s'agissoit de la conquête d'une Place, qui quoique située dans son continent, se trouve cependant possédée par une Puissance Etrangere. Les *Espagnols* pouvoient leurs attaques avec toute la chaleur possible, mais la vigoureuse défense des *Assiegez*, jointe à l'ingratitude du terrain, les rendoit presque toujours inutiles, & c'étoit continuellement à recommencer. Cela n'empêche pas que les *Generaux* & les *Troupes* n'aient acquis beaucoup d'honneur de part & d'autre, & on ne peut, sans dérober au Comte de *Las Torres* la gloire qu'il s'est acquise dans cette occasion, se dispenser de dire qu'il a fait tout ce que l'on pouvoit attendre d'un grand Capitaine & d'un General expérimenté. Il a fallu braver des difficultés insurmontables, & si le siege n'a pas eu

en aussi prompt & un aussi heureux succès qu'on l'espéroit, ce n'a été ni faute de valeur, ni faute de bravoure de la part des Troupes *Espagnoles*. C'est la justice que leurs ennemis même sont forcez de leur rendre. On n'a, dit-on, perdu à ce siege que 579. hommes tuez, & 1273. bleffez. La Cour a envoyé ordre aux Gouverneurs de *Cadix* & de tous les autres Ports d'*Espagne*, d'y recevoir les Vaisseaux *Anglois*, même ceux de Guerre, pourvû qu'ils ne soient pas en trop grand nombre.

II. Le Roi, qui étoit incommodé d'une rétention d'urine, ayant pris les bains, se porte beaucoup mieux, & S. M. commence à assister à l'ouverture & à l'expédition des dépêches. La Reine, qui pendant sa maladie, étoit chargée de la Regence, a travaillé assiduëment aux affaires avec les Ministres, & a signé tous les ordres. Comme cette Princesse est entrée dans le neuvième mois de sa grossesse, le Cardinal Borgia a établi des prieres publiques dans les 7. Eglises dédiées à la *Vierge*, pour demander à Dieu par son intercession l'heureuse délivrance de S. M. Dona Theresse Daranda, veuve de Dom François de Sigüera, Frere du Marquis del Surco, est déjà nommée Gouvernante de l'enfant qui est attendu, & le reste de la Maison est aussi réglé. Le Roi a fait Conseiller du Conseil des *Indes* Dom Joseph de Leisequilla, qui en étoit Fiscal, & Dom Laurent de Ferantes, Capitaine de Cavalerie, a été pourvû de la Charge d'Alcayde du Château de *Segovie*, vacante par la mort de Dom Antoine de Gonzales. Les Plenipotentiaires pour le futur Congrès d'*Aix la Chapelle* ne sont pas encore nommez : mais les Seigneurs qui sont sur les rangs, & qui prétendent à cet Emploi, sont, le Prince de Cellamare,

dès Princes &c. Septemb. 1727. 181

lamare, le Duc de Verraguas, le Comte de St. Estevan del Puerto, & le Marquis de Monteleon. Le Marquis d'Abrantes, Ambassadeur de *Portugal*, ne paroît ni à la Cour ni à la Ville, & vit ici d'une maniere fort reservée. Le Comte de Kônigseck, Ambassadeur de l'Empereur, est incommodé de la goutte.

III. Mr. Vander Meer, Ambassadeur d'*Hollande*, a été informé par des Lettres du Comte de Portmote, Gouverneur de *Gibraltar*, & de l'Amiral Wager, Commandant l'Escadre *Angloise*, de la suspension d'armes dont on étoit convenu, & de la cessation des actes d'hostilité tant par Mer que par Terre. La Cour a aussi reçu un Courier extraordinaire dépêché par le Comte de Las Torres, General de l'Armée d'*Espagne*, avec avis que, conformément aux ordres qu'il avoit reçus, il avoit discontinué le siege de *Gibraltar*, & se tenoit au Camp de *St. Roch* avec l'Armée, en attendant qu'elle pût entrer dans les quartiers de rafraichissement qui lui ont été assignez. Le Convoi de 6. Navires chargez de Troupes, qui partit dernièrement de *Barcelonne* pour renforcer l'Armée, ayant été obligé par les vents contraires de relâcher à *Almeria*, on a fait sçavoir au Commandant la suspension d'armes qui venoit d'être réglée, & ce renfort ayant été contremandé, est retourné au lieu d'où il étoit parti. Le Marquis de Fimarcon, qui commande en chef en *Roussillon*, a fait sçavoir au Baron d'Huart, Gouverneur de *Gironne*, qu'il avoit reçu ordre de la Cour de *France* de vivre désormais en bonne intelligence avec les *Espagnols*; sur quoi on lui a repondu qu'on étoit dans la même disposition à l'égard des *François*. On a envoyé ordre à la Compagnie de Commerce à *Cadix* de regler l'Indult pour les effets arrivez par la der-

niere Flotille, après quoi ils seront distribuez aux Propriétaires, & de mettre la Flotte de vif argent en état de partir pour les *Indes*.

IV. Le 2. Juillet, on apprit par un Exprés dépêché par le Duc de Bournonville, Ambassadeur de S. M. à la Cour Imperiale, que S. Exc. avoit signé à *Vienne* les Articles préliminaires de la paix, & ce Courier étoit chargé de quelques Memoires concernant le prochain Congrès d'*Aix-la Chapelle*. Le Roi, dont la santé est assez bien rétablie, en est allé rendre graces a Dieu dans l'Eglise de *Nôtre Dame d'Atocha*: S. M. entend tous les matins la Messe dans la Tribune de la Chapelle Royale, où Elle assiste regulierement aux prieres de 40. heures, & a aussi commencé à vaquer aux affaires avec la Reine, & à signer les dépêches les plus importantes. Le Comte de Las Torres doit revenir ici avec divers autres Generaux. & cessera le Comte de Montemar, Lieutenant General, qui commandera pendant son absence l'Armée, qui continuë d'occuper le Camp de *St. Roeh*. Dom Joseph Patigno, qui est à present à la tête des affaires, paroît fort porté à rétablir une parfaite harmonie entre cette Cour & celle de *France*. Ce Ministre a, dit-on, beaucoup de capacité, & est depuis quelque tems en grande faveur. On a appris par la voye de *Bruxelles* la mort du Roi de la *Grande Bretagne George I.*, qui mourut le 22. Juin à *Ojnabrugh* d'apoplexie. Le Comte de *Königseck* qui est rétabli de la dernière attaque de goutte qu'il a eu, & qui avoit été accompagnée de quelques accez de fièvre, recommença le 6. à paroître en public, & S. Exc. va prendre l'air à la Campagne, aux environs de *Caramentuel*.

V. Quoique la suspension d'armes soit exactement observée de part & d'autre devant *Gibraltar*,

des Princes Sc. Septemb. 1727. 183

Les Troupes Espagnoles ne quittent pas pour cela le Camp de *St. Roch* ; étant survenu quelques difficultez, qui ont retardé la Ratification de cette Cour des Articles Préliminaires signez de sa part à *Vienne*, & suspendu en même-tems la distribution aux intéressés des effets de la Flotille revenue en dernier lieu des *Indes Occidentales*. C'est, dit on, au sujet du Vaisseau le *Prince Frederic*, appartenant à la Compagnie *Angloise* de la Mer du Sud, arrêté il y a quelques mois par les *Espagnols* à la *Vera Cruz*, avec sa riche cargaison, & pour la restitution duquel on avoit peine à convenir. Les Ambassadeurs de l'Empereur & d'*Hollande*, ont eu là-dessus de fréquentes Conférences & ont dépêché divers Exprez aux Cours de *Vienne*, de *France*, & de la *Grande Bretagne* ; mais S. M. ayant remis la décision de ce différend au Roi T. C., on se flatte que cet obstacle étant levé, la Ratification de S. M. Cath. suivra de près, de même que la restitution des effets de la Flotille. On continue dans tous les Chantiers de *Galice* & de *Biscaye* la construction des nouveaux Vaisseaux de Guerre, & plusieurs sont actuellement prêts à être lancez à l'eau. Les 2. Galeres qu'on construisoit dans le Port de *Barcelonne*, sont aussi achevées, & en état d'être mises en Mer.

VI. Le Comte de *Königsbeck* eut le 11. une Audience du Roi & de la Reine, au sujet de la Ratification des Articles préliminaires que S. M. n'a pas encore fait expedier ; l'affaire de la restitution des Vaisseaux pris sur les *Anglois* n'étant pas réglée, & la Cour souhaitant que quelques points concernant *Gibraltar* & *Port-Mahon*, soient mieux éclaircis. On attend ici pour se déterminer, le retour de divers Couriers qui ont été envoyez aux Cours de *France* & de la *Grande Bra-*
sagne,

tagne, & c'est ce qui jusqu'à présent a suspendu l'exécution des Conventions réciproques qui devoient avoir lieu avant l'ouverture du Congrès. Comme il paroît que cette Cour ne veut rien faire que de concert avec celle de *Vienne*, les Négociations traînent en longueur, & n'ont pas un aussi prompt succès qu'on se l'étoit d'abord proposé; aucune Puissance, à l'exception de la *Grande Bretagne*, n'ayant encore nommé ses Plenipotentiaires pour le prochain Congrès d'*Aix la Chapelle*. Les Troupes ne se retirent pas de devant *Gibraltar*, où la Suspension d'armes est cependant exactement observée de part & d'autre, la distribution des effets de la Flotille ne se fait point, & le retour des Gallions de l'*Amerique* demeure suspendu. Le 13. Mr. Vander Meer, Ambassadeur d'*Hollande*, presenta un Memoire au Roi touchant le rétablissement du Commerce dans tous les Ports de la Monarchie, comme auparavant, en faveur des Sujets de la *Grande Bretagne*, & que les Consuls François y fussent admis; ce qui lui sera, dit on, accordé sans difficulté, de sorte que ce Ministre, outre les affaires de L. H. P. les Etats Generaux ses Maîtres, est encore chargé ici de celles des Rois de *France* & d'*Angleterre*, ce qui augmente considerablement son crédit. On travaille à des recrûtes pour remplacer les Soldats qui ont péri au Siege de *Gibraltar*, & le Conseil des Finances a envoyé de grosses remises en differens Ports du Royaume, pour hâter l'équipement des Vaisseaux & des Galeres qui y ont été construits. S. M. a rempli quantité de places de Colonels, Capitaines, & Lieutenans qui étoient vacantes dans ses Troupes. Le Marquis de Casa Fuerte a été continué dans la Viceroyauté du *Mexique*, & le Duc d'Attri a été nommé à celle du *Perou*. Nous joindrons

des Princes &c. Septemb. 1727. 185

ici copie d'une Lettre écrite par Mr. Vander Meer, Ambassadeur des Etats Generaux, au Marquis de la Paz, Secretaire d'Etat, au sujet du retardement de cette Cour à ratifier les Articles préliminaires. On jugera par cette pièce de l'état de ce différend; elle est datée du 5. Juillet.

M O N S I E U R ,

Comme vous ne m'avez pas envoyé l'Ordre que je vous avois demandé pour avoir des Chevaux de Poste, je juge que vous souhaitez que je reponde, avant que d'expedier mon Courier, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me faire connoître l'intention de S. M. C. par raport au Memoire que je vous ai remis le premier de ce mois, touchant les mesures & les ordres de S. M. Brit. pour une entiere cessation d'hostilitez, pourvu que de la part de S. M. Cath. on fasse les mêmes dispositions. Pour satisfaire à vôtre attente, je vous dirai, Monsieur, que j'avois esperé qu'immediatement après les Conferences tenues entre nous, on auroit pu regler les affaires d'une maniere qui m'auroit mis en état de remettre à Mylord Portmore, aux Amiraux Wager & Hosser, & à vous, Monsieur, les Originiaux des Ordres. Mais comme je vois que les sentimens de S. M. Cath. sont fort differens de ceux des Cours de la Grande Bretagne & de France, je crois qu'il est necessaire que j'attende de nouveaux ordres, avant que de livrer ceux ci. Et je prévois avec chagrin, que les affaires traîneront encore longtems, à moins que S. M. Cath. ne veuille cooperer à surmonter les difficultez que l'on forme à l'exécution primitive des Articles Préliminaires, qui, suivant l'idée que j'en ai, paroissent si clairs, qu'ils ne laissent aucun doute sur la question qui est sur le Tapis.

Je conviens avec vous, Monsieur, que sans vouloir donner d'explications à ces Préliminaires, ils doivent uniquement servir, suivant le sens Littéral, à montrer de quelle manière les Puissances contractantes doivent se comporter. En conséquence de cela, S. M. Brit. ne paraît pas s'éloigner de ce qui a été établi de part & d'autre, & ses ordres sont entièrement conformes au sens & au but de ces Préliminaires.

L'Article V. que vous alleguez, & où vous remarquez qu'il est dit expressément, que les Escadres Angloises qui sont dans les Mers d'Espagne & des Indes auront à les quitter, après que la cessation d'hostilité aura été commencée, comprend, selon mon jugement, la levée entière du Siege de Gibraltar, parce qu'il n'est pas possible de pouvoir s'imaginer, que les hostilités aient cessé, tandis qu'une Armée est encore en Campagne devant une Place, avec des Batteries en état de tirer; & je vous demande à vous-même, Monsieur, s'il conviendrait à la prudence de la Grande Bretagne, de se reposer entièrement sur la bonne foi des Traitez, & de rappeler ses Vaisseaux, qui font une partie de la sûreté de ses Places, pendant que du côté de l'Espagne on voudroit rester armé, sans mettre bas les armes qu'après l'exécution des points, dont on est convenu à l'amiable?

Regardons à cette occasion, quoique dans un sens un peu différent, le Continent d'Espagne bloqué par l'Escadre Angloise. Les Préliminaires ne sont pas plutôt signez, qu'elle se retire dans ses Ports, & laisse une entière liberté aux Sujets Espagnols de naviger. N'est-il pas du droit réciproque que l'Armée Espagnole qui assiege Gibraltar, se retire, comme a fait l'Amiral Wager, qui en cela a montré l'exemple de la sincérité des intentions du Roi son Maître?

des Princes &c. Septemb. 1727. 187

Ce qui se passe aujourd'hui devant cette Place, ne peut être regardé comme une véritable cessation des hostilités, mais seulement comme une Suspension ad interim, dont les Generaux Commandans de part & d'autre sont convenus reciproquement dans un tems où celui de la Place n'avoit pas d'ordre de sa Cour. Ainsi, il est à present dans la regularité que S. M. C. fasse connoître par des effets réels qu'effectivement les Hostilités finissent entièrement, & que pour cela le Siege soit levé, afin que Mylord Portmore & l'Amiral Wager soient en état d'accomplir leurs ordres, & de renvoyer en Angleterre les Vaisseaux & le nombre superflu des Troupes qui sont devant Gibraltar. Je suis persuadé que S. M. C. tiendra exactement les engagements qu'elle a pris en signant les Préliminaires, & je le suis de même de la part de S. M. Brit; mais ces deux Puissances se doivent une confiance reciproque. Si l'Espagne ne veut point avoir cette confiance, comment peut-elle prétendre que la Grande Bretagne l'ait à son égard?

La restitution en general des Vaisseaux & effets pris de part & d'autre avant la signature des Préliminaires ne devoit pas non plus souffrir de difficulté, puis qu'outre qu'elle est reciproque, c'est que la Clause en est inserée dans le V. Article en ces termes: les Vaisseaux qui pourroient avoir été pris, seront rendus de bonne foi avec leurs charges, &c. Et quant au Vaisseau le Prince Frederic appartenant à la Compagnie du Sud, c'est un cas particulier qui ne sauroit être equivoue, ni souffrir le moindre retardement, puisqu'il est dit dans les Articles II. & III. des Préliminaires: que toutes les Possessions & Privileges tant aux Indes qu'en Espagne, seront rétablis sur le pied des Traitez & Conventions faites avant l'année 1725. Et par le Traité de l'Assiento, Article XL., il est stipulé qu'en

qu'en cas de Declaration de Guerre entre les deux Couronnes, la Compagnie du Sud aura un an & demi pour retirer les effets des Indes & d'Espagne. Cet Article est très positif de toute maniere. C'est même une chose irreguliere, quoique pendant une Guerre ouverte, de se rendre maître d'aucun Vaisseau ou effets appartenant à ladite Compagnie, qui suivant le sens des Traitez ne devoit rien avoir de commun avec les hostilités entre les deux Puissances; de sorte qu'il est clair qu'il ne devoit y avoir aucune difficulté pour la restitution non seulement de ce Vaisseau, mais aussi de tous les autres effets appartenans à cette Compagnie, quels qu'ils puissent être.

Les choses étant sur ce pied là, vous pouvez bien comprendre, Monsieur, que je ne puis remettre à Mylord Portmore, & aux Amiraux Wager & Hoſier, les ordres de S. M. Brit. puisque mes instructions portent de ne les remettre, qu'après que l'on m'en aura remis de pareils de la part de S. M. Cath.

Je suis donc obligé de donner avis au Roi de la Grande Bretagne & à mes Maîtres de ce qui se passe, afin qu'ils me fassent savoir leurs intentions. En attendant je ne saurois repondre de ce que feront lesdits Amiraux & Mylord Portmore; & ce sera à eux à regler leur conduite sur les instructions anterieures qu'ils auront reçues.

Après avoir parlé des affaires d'Espagne, vous me dites, Monsieur, qu'à l'égard des Indes, S. M. Cath. est prête de donner ses ordres afin d'y faire cesser toute hostilité dans le terme de 3. mois, à compter du jour de la dépêche, & qu'on restituë aux Anglois les prises qu'on aura faites sur eux depuis la signature des Articles Préliminaires; mais que S. M. Cath. ne juge pas à propos de donner de semblables ordres touchant ce qui aura été pris avant ce

des Princes &c. Septemb. 1727. 189

tems là, parce, dites-vous, Monsieur, qu'il ne se trouve aucun endroit dans les Préliminaires qui fasse mention de semblable restitution, S. M. voulant même en exclure le Vaisseau le Prince Frederic comme une affaire qui doit être renvoyée à la discussion du prochain Congrès. J'ai déjà parlé au long de ce qui regarde ce Vaisseau, & je ne puis à présent que le repeter, en vous priant, Monsieur, d'observer que dans l'Article V. des Préliminaires, avant que d'en venir à ce qui concerne le retour de l'Escadre de S. M. Brit. des Indes, on trouve les mots que j'ai déjà raportez, sçavoir : que les Vaisseaux qui pourroient avoir été pris, seroient rendus de bonne foi avec leurs charges : & qu'il est dit, comme une suite de cette Clause, qu'on laissera revenir librement les Gallions. Et comme cette restitution est une condition sine quâ non, l'Amiral Hostier ne peut sans qu'elle soit executée, permettre le départ des Gallions, autant qu'il lui sera possible de l'empêcher. Cette idée toute naturelle a été saisie également par la Grande Bretagne & par la France, avec lesquelles S. M. Brit. a agé de concert pour l'expédition de ses ordres touchant la cessation des hostilités. Et je ne comprends pas pourquoi on voudroit donner une explication contraire au sens literal des Préliminaires, qui n'ont d'autre but, que de faire cesser d'abord la Guerre, & de remettre chacun dans ses droits sur le même pied qu'on y étoit avant la rupture entre S. M. Cath. & S. M. Brit., afin d'être par là en état de porter au futur Congrès, non les points qui sont clairs & solidement établis par les Traitez solennels, mais seulement ceux qui sont litigieux, équivoques ou obscurs. Et si dans ledit Article V. il se trouve quelques paroles qu'on veuille confondre comme si elles regardoient uniquement l'Empereur & les Vaisseaux d'Ostende,

il est aisé de voir qu'on veut s'arrêter à l'équivoque & ne point aller au but. Les expressions des Préliminaires ont dû être simples & courtes, pour ne pas traîner les affaires en longueur. Dans l'Article V. les intérêts de S. M. Cath. sont mêlez avec ceux de S. M. Imp., mais avec une distinction qui marque, qu'au moment que les Articles seront signez, toutes hostilitéz cesseront, & à l'égard de l'Espagne, 8. jours après que les Préliminaires auront été communiquez à cette Cour; & que les Vaisseaux d'Ostende qui seront partis avant la cessation des hostilitéz, pourront librement revenir. On parle ici de l'Espagne, & la consequence est juste que c'est en vertu de l'un que l'autre doit avoir son effet, comme c'est en vertu de la cessation des hostilitéz, que les Vaisseaux d'Ostende pourront librement revenir chez eux, &c. J'ai crû devoir déduire tout ceci le plus succinctement qu'il m'a été possible.

J'y ajouterai une reflexion naturelle, sçavoir: que si dès à présent nous rencontrons de si grandes difficultez dans de simples Préliminaires, que ne devons-nous pas attendre de celles qui surviendront au futur Congrès, où bien loin de rien conclure, on tombera dans un Cahos & dans un embarras beaucoup plus grand que celui où l'on se trouve aujourd'hui. Mais en attendant que cela arrive, ce qui se trouve de plus fâcheux, c'est que si S. M. Cath. persiste à ne pas se relâcher sur les points dont il s'agit, j'ai lieu de craindre que nous ne perdions le fruit des bonnes intentions de ceux qui ont toujours été portez pour la Paix, & que les soins que le Cardinal de Fleury s'est donnez avec tant de zèle pour concilier des affaires si délicates, si difficiles & si contraires, n'ayent pas le succès

quo

des Princes &c. Septemb. 1727. 191

que S. Em. & les Puissances respectives auroient dû s'en promettre.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien représenter ceci à S. M. C., & la porter à surmonter les difficultez qu'Elle-même a fait naître. Toutes les Puissances de l'Europe sont intéressées à faciliter toutes choses pour parvenir au bien general d'une Paix si ardemment désirée. Les Préliminaires en sont le premier fondement, s'il n'ont pas lieu, dans quelle confusion n'allons-nous pas tomber? Et après avoir surmonté des obstacles qui paroissent invincibles, ce grand Ouvrage, qui a coûté tant de peines, ne demeurera-il pas infructueux, indépendamment de l'intérêt general que toutes les Puissances doivent avoir de conserver l'union & la Paix? C'est en particulier celui de l'Espagne, de la France, de la Grande Bretagne, & des Etats Generaux mes Maîtres de chercher les moyens d'établir en Europe un équilibre qui mette en sûreté les Droits & les Possessions de chaque Puissance. Il n'y a que la prompte tenuë d'un Congrès qui puisse conduire à ce but. Seroit-il possible que S. M. C. voulût en retarder l'effet par des délais & par des difficultez inespérées? Je ne saurois me le persuader, & je me flatte encore que S. M. C., qui a bien voulu accepter les Préliminaires, voudra bien aussi consentir à ce qu'on lui demande en consequence de son acceptation.

Si vous croyez, Monsieur, que S. M. C., ayant égard à ce que je viens de dire, veuille bien entrer dans mes raisons & expedier les ordres que j'ai demandez, conformément à ceux de S. M. Brit., en ce cas là je différerai à expedier mon Courier, mais si S. M. C. persiste dans la résolution que vous m'avez marquée, je vous prie de me faire avoir des Chevaux de Poste, afin que je le dépêche
demain.

demain, n'étant pas en mon pouvoir de le retarder plus longtems.

Je vous prie aussi, Monsieur, avant que de finir ma Lettre, de vouloir bien remarquer que dans le VII. Article des Préliminaires il est dit : que si après la signature desdits Articles il survenoit des troubles & des hostilités qui causassent quelque dommage ou préjudice, les Puissances respectives agiroient de concert, soit par conseil ou par force, pour obtenir la réparation des torts & dommages que les Parties auroient soufferts. Or comme il pourroit arriver, ce qu'à Dieu ne plaise, que le refus de S. M. C. meneroit à de nouvelles hostilités, en ce cas-là, ce ne seroit pas à l'Angleterre qu'on devroit s'en prendre.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, &c.

VII. Le Roi n'avoit pas encore paru le 17. en public, ce qui fait craindre que S. M. n'ait eu une rechute. Cependant on assure que sa santé se fortifie de jour en jour, & qu'elle est tout-à-fait hors de danger. Le 18. les Ducs de Popoli & de Castro-Pignano, le Comte de Glimes, & divers autres Generaux, revinrent du Camp devant Gibraltar, ayant laissé à Xeres le Comte de Las Torres qui en étoit attendu le 20. Le Gouvernement de Barcelonne a été donné à Dom François de Ribadeo, Lieutenant General; celui du Puicerda, à Dom Jean de Milan, celui d'Aynsa, à Dom Antoine de Chustan; celui de Moraleja, à Dom François d'Agüilar; & le Lord Nort & Gray, qui arriva ici le 21. de Bruxelles, entre, dit-on, au service de S. M. en qualité de Lieutenant General. On apprend que le 25. la Reine accoucha heureusement à Madrid d'un Prince, qui a eu le Roi

des Princes &c. Septemb. 1727. 193
de France pour Parrain, & qui a été nommé *Louis-Antoine-Jaques*.

On a envoyé ordre aux Vaisseaux de Guerre qui sont à la *Corogne*, de prendre des vivres pour six semaines, & de se tenir prêts à mettre à la voile. On croit qu'ils toucheront à *Lisbonne*, & qu'ils se rendront de là à *Cadix*. Les Commissions accordées aux Armateurs ont été revoquées, & l'Amiral *Wager* a fait défendre les actes d'hostilité à tous les Capitaines des Vaisseaux de Guerre *Anglois* qui sont à *Lisbonne* & dans le *Tage*; de sorte que la Navigation est presentement rétablie dans son ancienne liberté, quoique les points qui sont en contestation entre cette Cour & celle de la *Grande Bretagne*, ne soient pas encore tout-à fait réglés.

VIII. *Cadix*. L'Escadre de France qui est en Mer sous le Commandement du Marquis d'O, & qui partit de *Brest* au commencement du mois de Juin dernier, ayant touché à *Cadix*, y a été saluée du Canon comme amie, & on lui a fourni tous les rafraichissemens dont elle avoit besoin. Le 21. elle fit voile pour la *Mediterrannée*, où elle doit joindre les Galeres qui sont sorties de *Toulon* sous les ordres du Grand Prieur de France, pour ensuite revenir à *Cadix* vers la fin du mois d'Août. On n'a pû encore penetrer la destination de cette Flotte, ni le veritable sujet de cette jonction. La Compagnie de Commerce s'est assemblée pour regler l'Indult des effets de la Flotille, & la Cour a envoyé ici des ordres de mettre la Flotte du vif-argent en état d'être envoyée en *Amerique*. Le 23. on aperçut l'Escadre *Angloise* de l'Amiral *Wager* à la hauteur de ce Port, & le premier Juillet il arriva plusieurs Bâtimens *Anglois* dans la *Baye*, pour la premiere fois depuis la signature des Pré-

liminaires & la cessation des hostilités. On équipa en diligence un Bâtiment d'avis pour *Cartagene*, & qui doit porter les ordres aux Gallions de revenir sans délai en *Espagne*, & comme on prévoyoit que quelques uns de ces Gallions ne seront pas en état de faire le trajet, ce Bâtiment d'avis sera suivi de deux ou trois autres Vaisseaux pour les remplacer. On prend les mêmes précautions pour les Bâtimens qu'on attend de *Buenos Ayres*, dont quelques-uns sont hors d'état de tenir la Mer. L'Indult pour les effets de la Florille est, dit-on, réglé, mais on attend les derniers ordres de la Cour pour en faire la distribution aux intéressés.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

1. **R**ome. Les Cardinaux à nommer pour remplir les places vacantes dans le Sacré College, sont toujours réservés *in Pesto*, & il ne fut encore question d'aucune Promotion dans le Conistoire qui se tint le 25. Juin. Le Pape se contenta d'y déclater les Cardinaux Spinola & Ruso Legats à *Bologne* & à *Ferrare*, & Mr. Paolucci Nonce Extraordinaire en *Pologne*, à la place de Mr. Santini qui est rapellé. S. S. proposa ensuite à la nomination du Roi de *Sardaigne*, Mr. Massini à l'Evêché de *Vercel*; l'Abbé Todini à celui d'*Asti*, & 3. autres Evêchez vacans en *Piémont* & en *Savoie*. Celui de *Reccanati* pour l'Abbé Buffy, celui de *Cervia* pour un General d'Ordre, & celui de *St. Angelo* pour l'Abbé Lupi. Le Pere Angelique Viglini, celebre Capucin, a aussi été nommé

des Princes &c. Septemb. 1727. 195

né par l'Empereur à l'Evêché de *Tropea* dans le Royaume de *Naples*. L'Evêque de *Malthe* est retourné dans son Diocèse, allez mécontent du peu d'égards qu'a eu le Pape aux plaintes qu'il étoit venu faire en cette Cour contre le Grand Maître; S. S. lui ayant ordonné de vivre en paix, & de ne plus parler de cette affaire. Le Prince de *Modene* est, au contraire, arrivé en cette Ville, de même que le jeune Prince de *Bade*, venant de *Siene*, & en dernier lieu de *Florence*. L'Ambassadeur de *Portugal* sollicite pour le Roi son Maître le même droit de nommer au Cardinalat & aux Evêchez vacans dans ses Etats, qui a été accordé par S. S. au Roi de *Sardaigne*. Le Prince de *Calerta*, au lieu de se marier en secondes noces, comme il en étoit sollicité par le Cardinal *Barberini*, prend l'habit Ecclésiastique, & laisse tous ses biens à sa fille unique, qu'il a mise dans un Couvent, en attendant qu'elle puisse se marier à quelque Seigneur de mérite, qui en l'épousant, prendra le nom & les Armes de la Maison de *Gaetani*. Le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de *France*, passa dernièrement à la vûe du Port de *Civita-Vecchia*, avec les Galeres qu'il commande, suivant l'Escadre Françoisse qui étoit déjà passée, & qu'il a ordre de joindre. On parle toujours d'une expédition sur *Tunis* & sur *Alger*, qui s'exécutera, dit-on, dès que cette jonction sera faite.

II. Le 28. veille de la Fête de *St. Pierre*, le Pape entendit les premières Vêpres dans la Basilique de ce nom, & s'étant ensuite fait porter sous le Portique du *Vatican*, S. S. y reçut des mains du Connétable *Colonna*, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, le tribut annuel de la *Hague-née*, qui y avoit été conduite en Cavalcade, en la manière accoutumée. Le lendemain le Pape se

rendit à la même Eglise avec le Sacré Collège, & y celebra pontificalement la Messe. La Coupole de cette Basilique fut illuminée pendant deux nuits consecutives, & l'Etendart fut arboré au Château *St. Ange*. Il a paru en cette Ville un nouvel Ecrit du Cardinal de Noailles, en forme de Manifeste, sur l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*, & le Pape a nommé les Cardinaux Zonedari, Salerno, & Corradini, pour l'examiner. Comme S. S. est fort portée à donner quelque satisfaction à S. Em., & a fort à cœur de ménager un accommodement qui puisse rétablir la paix de l'Eglise, on a dressé une Bulle à ce sujet, qui a été renvoyée au *St. Office*, où elle a passé, à quelques petits changemens près, qui y ont été faits, & le 30. elle fut publiée, & affichée dans le Champ de *Flore*. Sa Sainteté par cette Bulle, confirme tous les Privilèges accordez par les Papes ses Prédecesseurs à l'Ordre de de *St. Dominique*, & declare, dit-on, que la veritable Doctrin est celle de *St. Augustin* & de *St. Thomas*; ce qui a fort émû ceux qui ne sont pas tout-à-fait de ce sentiment, & on prévoit qu'elle rencontrera de grands obstacles lorsqu'elle sera envoyée dans les Cours Catholiques Romaines pour y être reçue. Le Pape a ordonné une Collecte & une Oraison qui sera recitée pendant une année entiere, à chaque Messe qui se celebrera dans cette Ville de *Rome*, & dans les Pais Hereditaires de l'Empereur, pour demander à Dieu un Successeur & un Héritier mâle à l'Auguste Maison d'*Autriche*. Mr. Querini, Archevêque de *Corfou* en *Dalmatie*, remplace feu Mr. Morosini dans l'Evêché de *Bresce*, & Mr. Mazzocca, Evêque de *Civita-Nuova*, passe à l'Archevêché de *Corfou*.

III. L'accommodement entre le Chevalier de St.

des Princes &c. Septemb. 1727. 197

St. George & la Princesse son Epouse, a été enfin conclu par l'entremise des Cardinaux Imperiali & Alberoni, aux conditions suivantes; que les deux Princes leurs enfans seront élevez dans la Religion Catholique Romaine; qu'elle aura le principal soin de leur éducation; qu'elle pourra sortir du Couvent de *Ste. Cecile* lorsqu'elle le jugera à propos, & que lorsqu'elle ira rejoindre à *Bologne* le Prince son Epoux, elle pourra être accompagnée de la Princesse de Piombino. Le 3. Juillet cette Princesse sortit de sa retraite étant accompagnée des Chevaux-Legers & des Suisses de la Garde du Pape, & servie des Carrosses de S. S., pour aller rendre graces à la *Ste. Vierge* de sa reconciliation avec son Epoux: elle se rendit de là à la Basilique de *St. Pierre*, où elle entendit trois Messes, après quoi elle alla dîner au Couvent des *Ursulines*, avec les Princesses de Piombino, Pamphili & Strozzi, & le soir elle retourna dans son Monastere. Le 5. il arriva deux Officiers de la Cour du Chevalier de St. George avec la Gouvernante des Princes ses Fils, un Officier de Cuisine, & quelques autres Domestiques pour la servir pendant son voyage de *Bologne*. Le Cardinal Albani, Camerlingue, se retire à *Urbain* sa Patrie, & le Pape l'a, dit on, déclaré Archevêque & Legat à perpetuité de cette Ville. Le Cardinal Albani son Frere sera fait Camerlingue à sa place, & le Cardinal Lercari, Archipêtre de la Basilique de *St. Pierre*. Le Cardinal Ottoboni a obtenu en faveur du Duc de *Parme* une Taxe sur tous les revenus Ecclesiastiques de ses Etats; mais S. S. a refusé à S. A. S. une autre demande qu'elle lui faisoit, d'être dispensée de payer cette année à la Chambre Apostolique le Tribut annuel de 14000. écus, dont les Ducs ses

Prédécesseurs ont toujours été chargez envers le St. Siege. Le Pape a écrit un long Bref au Roi de Sardaigne, au sujet de l'accommodement des differends entre les deux Cours, par lequel S. S. accorde à ce Prince la nomination des Cardinaux & celle des Evêchez de ses Etats; & ce Bref a d'abord été envoyé à Turin par un Exprés. S. S. est dans une joye inexprimable d'ivoir terminé l'affaire touchant la Doctrine de *St. Thomas* & de *St. Augustin*, qui lui tenoit si fort à cœur, & qu'il avoit en vûë depuis le commencement de son Pontificat. Elle a signé & fait plomber 3. exemplaires authentiques de la Bulle qui fut dernièrement publiée à ce sujet, dont un a été remis au General des Dominicains, un autre au *St. Office*, & un troisième à la Bibliothèque du *Vatican*. C'est un triomphe pour les *Thomistes* qui voyent par là terminer le grand Procès qu'ils avoient depuis 130. ans avec leurs Antagonistes: car le fond de cette dispute roule particulièrement sur la *Grace efficace par elle-même*, & sur la *Prédestination gratuite*; sentiment qui se trouve extrêmement fortifié par la dernière Bulle dont il est ici question. On en donnera une copie dès qu'elle sera rendue publique.

IV. Le 6. le Pape alla au Couvent de *Ste. Cecile* souhaiter un heureux voyage à l'Épouse du Chevalier de *St. George*. Le 7. cette Princesse se rendit dans un des Carosses de S. S. au Monastere des *Ursulines*, pour faire ses adieux aux Dames de cette Maison, & le 8. au matin, elle partit en poste pour se rendre à *Bologne* par *Loveste*, avec une suite de 7. Caleches & de 9. Gentilshommes à cheval. Elle étoit accompagnée des Dames *Nesdale* & *Scheldon*, & de quelques Gentilshommes Anglois que le Chevalier son Epoux

des Princes &c. Septemb. 1727. 199

lui avoit envoyez, & elle fut conduite jufqu'à la premiere Poste par la Princesse Aquaviva Strozzi, & par le Marquis de Buffalo, General des Postes. On a appris ici par un Courier dépêché par le Cardinal Rufo, Legat de *Bologne*, la mort du Roi de la *Grande Bretagne* George I., & que dès que le Prétendant en eut reçut la nouvelle, il partit en poste avec peu de fuite, fans que l'on ait pû encore découvrir la route qu'il a prise, ni en quel endroit il a dessein de se rendre. C'est un voyage mystérieux, & on suppose qu'il se tiendra à portée de profiter des conjonctures, en cas qu'elles lui soient favorables pour son retour en *Angleterre*, ou qu'il y survienne quelque révolution dont il puisse profiter. Entre-tems le Pape a, dit-on, écrit des Brefs à diverses Puissances pour leur recommander les interêts de ce Prince, & on a établi des prieres publiques dans les principales Eglises de cette Capitale, pour qu'il plaise à Dieu favoriser ses projets. Il avoit fait demander 100000. écus à S. S., mais on n'a pû lui en accorder que 25. mille, à cause de la disette d'argent où se trouve la Chambre Apostolique: le St. Pere en ayant aussi accordé 4000. à la Princesse son Epouse pour les frais de son voyage. Le 10. il y eut Examen d'Evêques, après la Congregation du *St. Office* qui s'étoit tenuë en presence du Pape. S. S. n'a réservé pour le St. Siege qu'une rétribution annuelle de 2500. écus sur tous les Benefices Consistoriaux du Duché de *Savoie* & de *Piémont*, dont S. S. a accordé la nomination au Roi de *Sardaigne*, & on a renvoyé à la Congregation de l'Immunité le Procès entre le Grand Maître de *Malthe* & l'Evêque de cette Isle, qui prétend étendre sa Jurisdiction sur les Grecs qui y sont établis. Les Prélars Votans de la Signature ont obtenu la permission de porter desor-

mais

mais le Cordon violet sur leurs Chapeaux, comme les Auditeurs de la *Rota* & les Clercs de la Chambre Apostolique. La plupart des Cardinaux & de la Noblesse Romaine sont revenus de la Campagne. Le 17. le jeune Prince de *Bade* eut une seconde Audience du Pape, qui le reçut comme à la première, à bras ouverts, & avec les marques de la plus tendre affection.

V. *Naples. Sicile.* Le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de *France*, étant entré vers la fin de Juin dans les Mers de *Sicile* avec les 6. Galeres qu'il commande, s'est arrêté pendant quelques jours à *Palerme*, & ensuite à *Naples*, où le Comte d'Almenara & le Cardinal d'Althan, Vicerois de ces Royaumes l'ont reçu avec beaucoup de distinction. On n'apprend pas que la jonction se soit encore faite de ces Galeres, avec l'Escadre Françoisé commandée par le Marquis d'O, qui est partie de l'*Ocean*, & qui est actuellement en Mer; ni quelle est la destination de cet armement.

VI. *Venise.* Tous les Bâtimens qui manquoient du Convoi dernièrement parti de *Constantinople* & de *Smirne*, sont heureusement arrivez, ayans été escortez jusqu'à *Dulcigno* par l'Amiral Thomas Fini qui vient d'être pourvû de la Charge de Capitaine General des Vaisseaux de Guerre de la Republique, vacante par la mort de Mr. François Pezaro, & Mr. Etienne Valmenara le remplace dans celle d'Amiral. Le 17. Juillet il partit d'ici un nouveau Convoi pour *Corfou*. Le 20. l'Electrice Douïaiere de *Baviere* arriva de *Monaco* en cette Ville avec une suite de 18. personnes, & alla descendre au Palais qu'elle a fait louer sur le grand Canal: S. A. S. ayant choisi cette Ville pour y faire sa résidence ordinaire.

VII. *Bologne.* La nuit du 4. au 5. on a princi-
par

par un Exprés la nouvelle de la mort du Roi de la *Grande Bretagne*, & on dépêcha aussi-tôt deux Gentilshommes à *Rome* pour en faire part à S. S. Le Chevalier de *St. George* s'enferma ensuite dans son Cabinet avec ses principaux Conseillers, & quelques heures après, il partit en poste avec peu de suite pour aller, dit-on, au devant de la Princesse son Epouse qui étoit attendüe de *Rome*; mais on n'a reçu aucune nouvelle de ce Prince, & depuis son départ il n'a pas été possible de découvrir la route qu'il a prise. Ses deux Fils ont été confiez à la garde de l'Epouse du Sénateur *Magnani*, & on assure qu'il a emporté avec lui une somme de 6000. pistolles. Le 12. la Princesse arriva de *Rome* par la voye de *Lorette* & de *Parme*. Elle mit pied à terre au Palais *Alemandini* hors la Porte de *St. Vitale*, où ses deux Fils s'étans rendus, elle les reçut avec de grandes marques de tendresse. Le 13. les Cardinaux *Legat* & *Archevêque* allerent en ceremonie lui rendre visite, & le 15. 8. Sénateurs s'y rendirent avec un Cortège de 16. Carosses, pour la complimenter de la part de la Regence.

VIII. *Genes*. Un Exprés dépêché par le Chevalier de *St. George*, qui arriva ici de *Bologne* le 9., en partit aussi-tôt à bord d'une Felouque qui doit le transporter à *Alicante*, d'où il se rendra par terre à *Madrid*. Les Galeres du Grand Duc ont relâché à *Porto-Vechio* pour y prendre des rafraichissemens. On comptoit le mois dernier près de 60. Corsaires dans ces Mers, qui troublent extrêmement la Navigation & le Commerce. Le Mariage du Duc de *Parme* avec une Princesse de *Modene*, est, dit-on, remis au mois de Septembre.

IX. *Suisse*. Les Députés des 13. Cantons, qui s'étoient assemblez à *Bade*, se separerent le 20.

Juillet

Juillet pour aller faire leur rapport. Il ne s'est tenu que 4. Séances, & il ne s'y est rien passé de fort intéressant. Aucun Ministre ne s'y est trouvé de la part de l'Empereur, mais le Secrétaire de l'Ambassade de France s'y étoit rendu de Soleure; le Marquis de Bonac n'étant pas encore arrivé. Le nouveau Roi de la Grande Bretagne a notifié par écrit aux Louïables Cantons, à la République de Geneve, & aux Lignes Grises, la mort du Roi son Pere & son avènement à la Couronne, & Mr. Maffey, Résident d'Angleterre auprès de la Regence de Geneve, a été confirmé dans son Emploi. Mr. de St. Saphorin, ci devant Ministre de S. M. Britannique à la Cour de Vienne, qui étoit sur ses Terres en Suisse, en partit le 18. pour retourner à Londres par la Hollande. Le Baron de Riefenfelds, nouvel Envoyé de l'Empereur auprès des Lignes Grises, arriva le 12. à Coire, & presenta le 14. ses Lettres de créance au Président de l'Assemblée. Il vient remplacer le Baron de Wensler, qui va résider avec le même caractère auprès des Louïables Cantons.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **V**ersailles. Les deux grands objets du Cardinal de Fleuri, depuis qu'il est à la tête des affaires, & des Ministres qui composent actuellement les Conseils du Roi, ont été, autant qu'on l'a pû remarquer par leur conduite, le maintien de la Paix, & le soulagement des peuples, épuisés par une longue & sanglante Guerre, & par les
moyens

moyens extraordinaires auxquels il a fallu avoir recours pour la soutenir. Ce plan ne pouvoit s'exécuter en même-tems. Il étoit nécessaire, avant de remédier aux besoins intérieurs du Royaume, quelques pressans qu'ils pussent être, d'assurer la tranquillité au dehors, & c'est ce que semble promettre la signature des Préliminaires, & l'Assemblée du Congrès indiquée à *Aix la-Chapelle*. Après le succès d'une Négociation aussi épineuse & aussi délicate, la Nation doit tout espérer de l'habileté, de la sagesse, & particulièrement du desintéressement du présent Ministère. Heureusement le jeune Monarque entre dans toutes les vûes qu'il se propose pour le bien de l'Etat.

Le 7. Juillet, le Roi assista au Conseil des Finances, & la Taxe du cinquantième denier sur tous les biens & revenus du Royaume, fut supprimée, à commencer du premier Janvier 1728. La Déclaration de S. M. à ce sujet fut publiée le lendemain; en voici la teneur.

L OUIS, &c. Nous avons par notre Déclaration du 21. Juin de l'année dernière, changé la forme de la perception du Cinquantième, pour rendre cette Imposition moins onéreuse à nos peuples; Nous leur avons fait espérer en même-tems de les en décharger aussi tôt qu'il plairoit à Dieu de benir les desseins que nous avions formé pour leur soulagement; cependant les conjonctures dans lesquelles Nous nous sommes trouvez, ont suspendu l'effet de nos bonnes intentions, & Nous ont obligé, en augmentant le nombre de nos Troupes, de faire toutes les dépenses convenables pour remplir les engagements dans lesquels Nous étions entrez; mais Nous avons la consolation de voir que les Puissances les plus considérables de l'Europe, animées du même esprit de
Paix,

Paix, ont préféré le bien general à des interêts particuliers, & concourent à la tranquillité commune, au moyen de quoi nous nous trouvons en état de procurer à nos peuples une partie des avantages qu'ils ont droit d'attendre de nôtre affection. Nous aurions dans cette vûe revoqué des à present la levée du Cinquantième, si la brieveté du tems nous avoit permis de pourvoir au payement des dépenses extraordinaires que Nous avons été obligé de faire dans l'incertitude de la Guerre: mais attendu qu'elles doivent être indispensablement acquittées sur nos revenus de l'année presente, il ne Nous est pas possible de supprimer cette Imposition avant le premier Janvier 1728., auquel tems cette suppression, jointe à la diminution de plus de 6 millions que Nous avons encore ordonnée sur les Brevets & Commissions qui s'expedient actuellement pour la levée des Tailles & autres Impositions de l'année prochaine, procurera à nos Sujets de toutes conditions, le soulagement des dépenses extraordinaires que Nous avons été obligé d'ordonner pendant le cours de celle ci. A CES CAUSES, &c. Vou-lons & Nous plaît, que l'imposition du Cinquantième ordonnée être levée par nôtre Déclaration du 5. Juin 1725. & 21. Juin 1726. soit & demeure revoquée, éteinte & supprimée au premier Janvier de l'année prochaine 1728., au moyen de quoi, la perception dudit Cinquantième ne pourra être continué que pendant la presente année, en la forme & maniere prescrite par nôtre Declaration du 21. Juin 1726. Si donnons en Mandement, &c.

Dans le même Conseil, le Roi ordonna une réduction de 6. millions 500000. livres sur les Tailles dans toute l'étendue du Royaume, à commencer aussi le premier Janvier 1728. Comme

le present Ministère est entierement opposé aux précédens systêmes, on commence à ne plus voir de ces projets onereux qui étoient ci-devant si bien reçus, & qui ont accablé la *France* depuis tant d'années; chacun s'accommode au goût de la Cour, & les donneurs d'avis sont entierement déroutés. Le même jour le Roi retourna à *Ramboüillet*, où il fut suivi par le Cardinal de Fleury & la Duchesse de Vantadour. Mr. Horace Valpole revint le 8. de *Londres* avec des Lettres de créance comme Ambassadeur du nouveau Roi de la *Grande Bretagne*.

II. On a reçu avis que les Troupes destinées pour le Camp de la *Moselle*, y arriverent le 10., consistans en 20. Bataillons & 26. Escadrons, sous le comandement du Comte de Bellisle, Maréchal des Camps & Armées de S. M.; qu'elles occuperent le même jour les Postes qui leur avoient été marquez sur deux lignes, ayant la droite appuyée au Village de *Richemont* situé entre *Metz* & *Thionville*, au dos la *Moselle*, & en front la Riviere d'*Orne*, qui se jettant à quelque distance de *Richemont* dans la *Moselle*; forme une espece de presqu'Isle. Comme c'est un Camp de plaisir, uniquement pour exercer les Troupes & consommer les fourrages, on ne pouvoit choisir un terrain plus avantageux, ni une situation plus riante & plus gracieuse. Les Officiers Generaux qui commandent sont, le Comte de Bellisle, *General Commandant*; Mrs. de Verceil, d'Aubigné, de Boudenville, *Maréchaux de Camp*; Mrs. le Marquis de Pezé, le Chevalier de Tessé, le Prince de Lambesc, *Brigadiers pour la premiere ligne*; Mrs. le Marquis de Segur, le Marquis de Meuze, *Brigadiers pour la seconde*.

Premiere

Première ligne.

Aile droite. Cavalerie. Le Regiment Royal, 2. *Escadrons*; Lorraine, 2.; Lambéc, 2. *Infanterie.* Champagne, 3. *Bataillons*; Touraine, 2.; la Vallière, 1.

Aile gauche. Cavalerie. Royal Etranger, 2. *Escadrons*, Beringhen, 2.; Conti, 2. *Infanterie.* Du Roi, 4. *Bataillons*; Alsace, 2.

Seconde ligne.

Aile droite. Cavalerie. Royal Roussillon, 2. *Escadrons*; Brillac, 2. *Infanterie.* Royal, 2. *Bataillons*; Condé, 2. *Batail.*

Aile gauche. Cavalerie. Orleans, 2. *Escadrons*; Gelvres, 2. *Infanterie.* Lionnois, 2. *Bataillons*; Meuze, 2. *Batail.*

Corps de reserve. Mr. de Conches, *Brigadier.* Le Regiment de Dragons de la Colonelle Generale, 3. *Escadrons.* Le Regiment Dauphin, *Dragons*, 3. *Escadrons.* Total 20. *Bataillons*, à 680. hommes chacun. 20. *Escadrons de Cavalerie* à 153. *Maîtres.* 6. *Escadrons de Dragons* à 160.

Etat Major. Mr. de Verceil, *Maréchal des Logis de l'Armée.* Mr. de Damiet, *Major General de l'Infanterie*, Major du Regiment de Champagne. Le Marquis d'Echalat, *General de la Cavalerie*; Brigadier. Mr. de Conches, *General des Dragons*, Brigadier. Mr. de Montauban, *Major General de la Cavalerie*, Major du Regiment d'Orleans.

Une Brigade d'*Artillerie*, commandée par Mr. de Boislogé Fils, & un Pont de Bateaux, pour communiquer de l'autre côté de la Riviere.

Mr. Geoffroi, *Commissaire Ordonnateur.* Mrs. Renold, d'Hauteval, de St. Chalier, & Descartes, *Commissaires Ordinaires.*

Ces Troupes n'ont resté campées que jusqu'au 10. du mois d'Août dernier, qu'elles retourne-

rent dans leurs quartiers. On formera, dit-on, alors un second Camp sur la *Meuse* entre *Givet* & *Charlemont*, qui sera composé de 22. Bataillons & 36. Escadrons, sous les ordres du Maréchal de *Berwich*, & un troisième en *Flandres*, commandé par le Prince de *Tingry*.

Les hostilités, à ce que l'on apprend, cesseront devant *Gibraltar* le 26. du mois dernier, & les Troupes *Espagnoles* qui ont été employées à ce Siege, attendoient les derniers ordres de *Madrid* pour se rendre dans leurs quartiers de rafraichissement, le long de la Rivière de *Guadara*. On n'étoit pas peu surpris du peu d'empressement de cette Cour à ratifier les Articles préliminaires qui furent dernièrement signés à *Vienne* par le Duc de *Bourbonville* son Ambassadeur; cependant on se flatte qu'elle s'y déterminera à la fin, & qu'elle voudra bien préférer le bien general de l'*Europe*, à quelques intérêts particuliers qui l'arrêtent.

III. Les 100. Gentilshommes de la Maison de *S. M.*, dits *au Bec de Corbin*, dont l'institution est très-ancienne, mais dont l'entretien étoit fort à charge à l'Etat, viennent d'être remerciés, & on leur assigne, dit-on, à chacun une pension de 300. livres jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'autres Emplois. Le Comte de *Savillac* a obtenu l'agrément du Roi pour la survivance du Gouvernement d'*Auranches*, dont le Marquis de *Canisy* son Beau-pere, jouit actuellement. Le Gouvernement de *St. Malo*, vacant par la mort du Marquis de *Coetquen*, a été donné au Comte d'*Hautefort Bosen*; celui des Ville & Château de *Guise*, vacant par la mort du Marquis d'*Hautefort*, à Mr. de *Contade*, Lieutenant General & Major des Gardes, & celui de *Schelestat* en *Alsace*, dont il étoit pourvu, à Mr. de *St. Pater*, aussi Licutenant

nant General. Le 11. la Reine alla se promener en Carosse à *Clagny*, Maison de plaisir du Duc du Maine. S. M. n'a aucune incommodité pendant sa grossesse, & on compte qu'elle accouchera à la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre. On prépare ici un grand & magnifique feu d'artifice pour ce tems-là, & aussi-tôt après ses couches, le Roi fera, dit-on, une Promotion de Chevaliers du *St. Esprit*, pour remplir les Places vacantes dans cet Ordre. La joye sera d'autant plus grande, si cette Princesse accouche d'un Dauphin, comme on l'espere. Le Roi continuë d'aller regulierement deux ou trois fois la semaine à *Ramboillet*. Le Cardinal de Fleury, premier Ministre, a déclaré publiquement que dans l'espace de 3. ans les Impots seront diminuez de la moitié par tout le Royaume.

IV. On parle toujours du bombardement de *Tunis*, & que les Escadres qui sont parties de *Brest* & de *Toulon*, la premiere commandée par le Marquis d'O, & l'autre par le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de *France*, sont destinées à cette expédition, en cas que le Dey refuse de renouveler la paix avec cette Couronne, & de la dédommager des prises que ses Armateurs ont faites sur les Vaisseaux François. Le 19. la Cour quitta le deuil qu'elle portoit pour la mort de la Czarine, & le 20. elle le reprit pour celle du Roi de la *Grande Bretagne* George I. Le Roi a agréé le projet de l'établissement d'une Foire dans le Fauxbourg *St. Honoré*, & Mr. le Pelletier des Forts, Contrôleur General des *Finances*, est chargé de remettre sur pied toutes les anciennes Fabriques qui avoient été negligées, pour donner le moyen aux Ouvriers de pouvoir subsister. On remarque dans ce jeune Monarque une grande sensibilité par ses Sujets.

Un jeune Seigneur lui ayant demandé dernièrement ce qu'il pensoit du Roi *Henri IV.* dont il lisoit l'Histoire, S. M. repondit, que quoiqu'Elle fit beaucoup de cas, & qu'Elle admirât la valeur de ce Prince, Elle l'estimoit encore plus à cause de l'amour qu'il avoit fait paroître pour son peuple, & que c'étoit particulièrement par cet endroit qu'Elle avoit resolu de l'imiter. On a délibéré au Conseil, si on suprimeroit les augmentations d'apointemens des Gouverneurs des Provinces & Villes, établies par le feu Duc d'Orleans pendant sa Regence; mais il a été resolu de laisser les choses sur le même pied. La Princesse de Conti, troisième Dauphinaise, a reçu ordre de la Cour de rester sur sa Terre de *Liste-Adam*, pour avoir écrit une Lettre à la Reine trop vive, en faveur d'un Prince qu'on ne nomme pas.

V. Les difficultez que forme l'*Espagne* de ratifier les Articles Préliminaires, en arrêtent tout court l'exécution; cependant on s'attend que cette affaire se terminera amiablement, par la Médiation de cette Cour, & que l'Assemblée du Congrès ne sera pas pour cela retardée. On a pu voir à l'Article d'*Espagne* de ce Journal sur quoi roule ce differend, & quelle en est l'occasion. Le 19. le Baron de Fonteca, Ministre de l'Empereur, Mr. Horace Walpole, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, & Mr. Posters, Ministre de L. H. P. les Etats Generaux, s'étans rendus chez le Comte de Morville, Secrétaire d'Etat, firent l'échange des Ratifications de S. M. I., du Roi de *France*, de S. M. *Britannique*, & de L. H. P., des Articles préliminaires de la Paix generale dont on doit traiter à *Aix-la-Chapelle*: il ne manque plus que celle de la Cour d'*Espagne*; mais on assure qu'elle arrivera dans peu, & que ce qui

L'arrête, est sur le point d'être accommodé. Les ordres sont donnez de nettoyer le Havre de *la Rochelle*. Cette dépente montera à 150000. livres, pour laquelle S. M. contribuëra 300000., & le Pais fournira le surplus. Les Troupes qui ont leurs quartiers en *Alsace* sont campées & baraquées, pour consommer les fourages, dont on avoit fait de grands amas dans cette Province. Le 30. Mr. Horace Valpole, Ambassadeur d'*Angleterre*, eut Audience du Roi & de la Reine avec les ceremonies ordinaires, & délivra ensuite ses nouvelles Lettres de créance. Le 2. Août le Nonce du Pape remit au Roi une Lettre de S. M. Cath., en termes obligens, & pour lui recommander ses interêts au prochain Congrès, par raport à la restitution de *Gibraltar* & de *Port Mahon*. Les Plenipotentiaires de cette Couronne pour le prochain Congrès, ne sont pas encore nommez.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. On fit partir le 6. Juillet un Express pour la Cour de *France*, avec la Ratification de l'Empereur des Articles préliminaires, & on envoya en même-tems les ordres au Magistrat d'*Aix la Chapelle* de faire les préparatifs necessaires pour la tenuë du Congrès. Les Conférences qui se tenoient avec Mr. Hamel Bruyninx, Ministre des Etats Generaux des *Provinces-Unies*, sont terminées, & on y est convenu de la maniere dont les affaires du Commerce y seront réglées.

des Princes &c. Septemb. 1727. 211

teglées. Comme la Cour de *Madrid* demande quelque interprétation, particulièrement du cinquième Article desdits Préliminaires, au sujet de la restitution des Vaisseaux *Anglois* qui ont été pris avant la signature, & que cette Couronne differe sous ce prétexte de fournir sa Ratification, le Duc de Richelieu, Ambassadeur de *France*, fait ici de fortes instances, au nom du Roi son Maître, afin qu'il plaise à l'Empereur d'accelerer l'ouverture de cette Assemblée, & d'éloigner tous les obstacles qui pourroient la retarder. Cependant S. M. I. ne nommera, dit-on, ses Plenipotentiaires que lorsque le differend avec l'*Espagne* sera vidé, & qu'après qu'on aura été informé du rang & de la qualité de ceux de la Cour de *France*. Le Pape & le Roi de *Sardaigne* sollicitent cette Cour pour pouvoir envoyer des Ministres de leur part au prochain Congrès; mais on croit qu'il n'y aura que ceux de *Suede*, de *Dannemarc*, de *Russie*, & de *Holstein* qui y seront admis comme parties interessées. Le Duc de Liria attend de nouvelles instructions de *Madrid* avant de se rendre à son Ambassade de *Petersbourg*. Le Regiment du Comte de Visconti, qui a été fait Gouverneur du Château de *Milan*, a été donné au Marquis de Bellemonte, frere de la Doüairiere du feu Comte d'Althan, & le Marquis de Westerlo, qui retourne dans les *Païs Bas*, ayant donné sa démission de la Charge de Capitaine de la Compagnie des Archers de la Garde de l'Empereur, S. M. I. en a gratifié le Comte Gui d'Althan. Le Prince Eugene de Savoye & le Comte de Sinzendorf, Grand Chancelier, sont allez passer quelque jours sur leurs Terres.

II. On a reçu avis que la proclamation du nouveau Roi d'*Angleterre* *George II.*, s'étoit faite à *Londres*

fort tranquillement. Le Traité de Commerce entre cette Cour & celle de Prusse est sous presse, & va être rendu public. Comme le terme pour l'exécution du Traité de *Wusterhausen* conclu avec S. M. Prussienne, qui avoit été prolongé, expire à la fin de ce mois de Juillet, & que l'affaire concernant la succession de *Bergues* & de *Quillers* n'est pas encore terminée: il y a aparence que les conférences se renouvelleront, le Comte de *Seckendorff* Ministre de l'Empereur restant toujours à *Berlin*, & celui de *Sulzbach* retournant à la Cour, pour y prendre de nouvelles instructions. Le Procès concernant la succession des *Deux-Ponts* entre le Prince de ce nom & le Prince de *Birkenfelds*, est sur le point d'être décidé par le Conseil Aulique, & les Ministres des Parties interessées se donnent pour cela de grands mouvemens. Le differend entre le Prince d'*Ostfrise* & ses Sujets opposans, est aussi en termes d'accommodement. On a envoyé ordre à tous les Regimens Imperiaux de se pourvoir d'équipages; ce qui se fait, dit-on, à l'exemple des autres Puissances, dont les Troupes demeurent sur pied. On a été informé de la suspension d'armes, & que les hostilités avoient cessé tant par mer que par terre, entre les *Anglois* & les *Espagnols*. Le Comte de *Sinzendorf* Grand Chancelier, étant revenu le 10. de la Campagne, on a commencé à travailler aux instructions des Plenipotentiaires, quoiqu'ils ne soient pas encore nommez.

III. L'Empereur a envoyé son agrément à la Cour de *Lorraine* pour le mariage de la Princesse *Elizabeth*, fille aînée de S. A. R. avec Mr. le Duc d'*Orleans*. Ainsi c'est une affaire fort avancée, & qui se consommera, dit-on, immédiatement après les couches de la Reine de *France*. Le 14. l'Empereur

pereur tint Concil d'état a la *Favorite*, & les conferences qui se continuent journellement dans ce Château, roulent, à ce que l'on croit, sur la succession de *Bergues* & de *Fuillers*, pour laquelle on voudroit bien trouver quelque temperament. On attend un Ministre de *Genes* pour résider en cette Cour. L'Ambassadeur d'*Angleterre* n'y est pas encore arrivé ; & le Comte de *Wilteck* est nommé pour aller à *Londres* avec le même caractère. Le Comte *Etienne* de *Kinski* a aussi reçu 50. mille florins pour ses équipages, & les frais de son voyage en *France*, où il doit se rendre en qualité d'Ambassadeur de S. M. Imp. Le Comte *Rodolphe* de *Colloredo*, qui a été fait Chevalier de la *Toison d'or*, prêta le 16. le serment de fidélité ordinaire ; & le 18. l'Empereur donna l'investiture au Comte de la *Riccia*, nouvel Evêque de *Trente*, en la personne du Comte de *Wolkenstein*, chargé de la Procuration de ce Prélat. Les Troupes qui sont sur le *Rhin* & dans la Province de *Luxembourg*, y resteront jusqu'à l'issuë du Congrès.

IV. Les Traitez entre cette Cour & celle de *Russie*, ont, à ce que l'on assure, été ratifiés par le nouveau Czar, & les Plenipotentiaires de ce Prince au futur Congrès, auront ordre d'agir de concert avec ceux de l'Empereur. L'Electeur *Palatin* fait vivement solliciter S. M. pour que la Dignité de Tresorier Hereditaire de l'Empire, vacante par la mort du Roi de la *Grande-Bretagne*, soit rétablie dans sa Maison : & le Duc regnant de *Wolfsbutel* a fait presenter à ce Monarque un ample Memoire, tendant à ce qu'on le reconnoisse comme la plus ancienne Branche de la Seren. Maison de *Brunsvich Lunebourg*, pour qu'elle soit appellée à la Dignité d'Electeur, en cas que celle d'*Hannover* vint à manquer ; ce qui a été mis en déli-

beration.

bération. On prévoit que la prochaine élection d'un nouvel Evêque de *Lubec* ne se fera pas tranquillement, & que les prétentions du jeune Duc Rodolphe de *Holfstein*, frere du défunt, seront traversées, particulièrement si la Maison de *Brunswick* se declare en faveur du Prince *Charles*, frere du Roi de *Dannemarc*, qui fut élu Coadjuteur de cet Evêché au mois de Mai de l'année 1699. On a réitéré au Duc de *Parme* les défenses de recevoir du Pape les investitures de ses Etats, mais de l'Empereur ; sur quoi le Nonce de Sa Sainteté a fait des protestations au nom du St. Siege. Le Magistrat de la Ville de *Hambourg* a fait de très-humbles représentations à l'Empereur, pour supplier Sa Majesté de le soutenir contre les vexations de la Cour de *Dannemarc*, & les entreprises du Comte de *Reventlaw* Gouverneur d'*Altena*, & il y a apparence que S. M. y aura quelque égard.

V. Le 24. l'Impératrice commença à prendre les eaux de *Spa*, & le 26. on commença aussi les Prieres ordonnées par le Pape, pour demander à Dieu un Successeur mâle à l'Auguste Maison d'*Autriche* : ce qui doit s'observer pendant une année entiere dans tous les Etats Hereditaires de S. M. On a presenté ici deux differens projets ; le premier pour ouvrir une communication libre du *Danube*, avec *Fiume* & *Trieste* en *Istrie*, & l'autre pour joindre le *Danube* à l'*Elbe*, & lui donner entrée dans l'*Ocean*, afin de faciliter par ce moyen le Commerce entre les Pays Hereditaires, & les *Pays-Bas Autrichiens*. Le premier des plans avoit d'abord paru impraticable, à cause des difficultez qui se rencontroient ; mais depuis qu'on est parvenu à aplanir une Montagne fort escarpée, & à y former un passage du côté de *Laubach* dans la *Carinthie*, la chose n'est plus si difficile. On gouverne fort

fort aussi le second projet ; & on a même donné les ordres de nettoyer , élargir & approfondir la *Mulde* , Riviere du Royaume de *Boheme* , qui se jette dans l'*Elbe* , & à laquelle on joindra quelques Ruisseaux de la *Moravie* ; moyenant quoi la communication sera ouverte avec les *Pays-Bas Autrichiens*. Le Magistrat d'*Aix-la-Chapelle* a fait sçavoir ici , que tout seroit prêt en cette Ville vers le milieu du mois de *Septembre* pour la tenuë du Congrès. Les soins qu'on a pris pour reconcilier le Prince *Emanuel de Portugal* avec le Roi son Frere , ayant été infructueux , l'Empereur lui a , dit on , permis de revenir d'*Espagne* , où il est actuellement , & de faire à l'avenir son séjour à *Gratz* en *Stirie* , ou à *Lintz* : ainsi il n'est plus question du Chapeau de Cardinal qu'on sollicitoit à *Rome* pour ce Prince. Le Duc de *Bourbonville* signa dernièrement au nom du Roi d'*Espagne* son Maître , les Traitez conclus l'année passée entre l'Empereur , & les Electeurs de *Cologne* , de *Baviere* , & *Palatin*. Le 30. l'Empereur passa tout le jour à la chasse du Cerf dans le Bois de *Lieffing* , & S. M. y dina.

VI. *Differens endroits d'Allemagne*. Le 28. le Comte de *Schonborn* fut élu Prévôt de l'Eglise Cathedrale de *Wurtzbourg* , Dignité qui rapporte 25. mille écus de revenu.

L'élection d'un nouvel Evêque de *Lubec* est fixée au 17. *Septembre* prochain. On meuble les appartemens du Château de *Kiel* dans le *Holstein* , où le Duc de ce nom est attendu de *Petersbourg* , avec la Duchesse son Epouse , & une nombreuse suite , pour y faire désormais sa résidence.

Le Corps du feu Roi de la *Grande-Bretagne* est toujours à *Osnabrugh* , d'où on doit le transporter à *Hannover* , pour y être inhumé dans le Tombeau
de

de les Ancêtres, conformément à un des Articles du Colicile de S. M.

La Diette de *Ratisbonne* a confirmé la resolution qui avoit été prise de conférer au Duc de *Brunswick Bevern* la Charge de General de l'Artillerie de l'Empire ; & au Comte de *Seckendorf*, l'expectative du premier Generalat qui sera vacant. Le Prince d'*Oettinghen*, Gouverneur de *Philipsbourg*, a aussi été élevé à celle de General de la Cavalerie de l'Empire.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans les Pais du NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Le Roi est actuellement à *Dresde*. Mr. Santini, Nonce du Pape, a été rapellé aux instances de la Republique, & va être remplacé par Mr. Paoluci. Les Troupes *Polonoises* destinées à soutenir la Commission établie pour la *Courlande*, sont en marche vers la Riviere de *Narow*, où elles seront jointes par celles de *Lithuanie*, ayans ordre de se poster en partie sur les Frontieres de *Prusse*, & en partie sur celles de *Russie*. Les *Courlandois* n'en paroissent pas fort étonnez, & le Comte Maurice de *Saxe* est, dit on, plus resolu que jamais de soutenir son Election, en cas qu'on ne veuille pas écouter les propositions d'accommodement qui ont été faites de sa part. Cette affaire aura, sans doute, des suites. Voici une Lettre de ce Prince au Roi de *Pologne* son Pere, à ce sujet: elle est du 12. Juillet.

S I R E,

S I R E,

JE suis contraint par une nécessité fatale de désobéir aux ordres si souvent réitérés de V. M. & que son Ministre le Comte de Witzdorff me déclara encore en dernier lieu de ne plus songer à la Courlande. Je ne puis que me jeter aux pieds de V. M. par cette dernière instance, pour la supplier avec toute la soumission possible, de suspendre pour un moment les considérations relatives au Decret de la Diette de Grodno, pour envisager mes engagements du côté de l'honneur & de la réputation qui me touche en particulier.

Je dois tout à V. M., & ma vie est le moindre sacrifice que je puisse lui faire. Mais, Sire, des sentimens d'honneur me lient bien plus étroitement à l'obligation de ne jamais faire aucune démarche indigne de ma Naissance. Je ne suis plus à moi même. Je ne puis plus abandonner un parti honorable, ni me dédire & manquer à ma parole; ce qui entraîneroit un blâme & des réflexions que tout honnête homme ne peut concevoir sans fremir.

J'occupe un Emploi distingué dans les Armées du Roi T. C., où la lâcheté & la trahison ne souffrent ni interpretation, ni déguisement; je dois m'appliquer à en mériter encore de plus émiens. Mais, Sire, quand je voudrois passer sur toutes ces considérations essentielles, pourrois je éviter le reproche continuel de ma propre conscience, & me résoudre à finir mes jours dans un mépris manifeste?

Je n'ai rien de plus profondément gravé dans le cœur qu'une entière résignation aux ordres de V. M. Mais la réputation, Sire, ne peut reconnoître que soi même. J'en dois répondre seul, & si je suis jamais capable de m'écarter de ce principe, je ne suis plus digne de vos bontez. Ce n'est ni par caprice,

ni par legereté que j'ai donné les mains à mon Election. J'ai été unanimement choisi par cette Nation illustre, par ce Corps de Noblesse qui s'est signalé depuis plusieurs siècles par son attachement pour la Pologne, & qui a plus d'une fois contribué à sa gloire & à ses avantages, qui ne cherche, ne demande & n'aspire à autre chose qu'à persister dans la fidélité de leurs Ancêtres, & qui ne s'en départira jamais, à moins d'y être forcé.

On nous a condamné à Grodno, Sire, mais nonobstant la Cabale, il y a eu des avis justes qui vouloient qu'on nous écoutât. On ne l'a point fait : c'est le fondement de la juste crainte des Courlandois, & la cause de la situation amère où je me trouve. On veut établir un Tribunal d'Inquisition en Courlande, comme on a fait en d'autres lieux. Je l'attendrai avec toutes les dispositions d'une ame ferme & inébranlable sur tout ce que la prudence prescrit en pareille rencontre. Mais je ne pourrois, Sire, qu'être inconsolable pour jamais, si ces dispositions me privoient des bontez & des graces de vôtre Majesté.

Daignez, Sire, faire quelque attention aux vérités que j'ose vous exposer, & qui doivent me rendre plus digne de vôtre pitié que de vôtre colere.

Ce Prince, après quelque séjour à *Dresde*, est passé en *Courlande*, ayant acheté des Armes à *Dantzich*, & on assure qu'il prendra 6000. hommes de Troupes Prussiennes à son service pour se maintenir dans ce Duché, en cas qu'on en vienne avec lui à l'extrémité.

II. *Suede*. Les Etats ont approuvé la résolution d'entretenir 6000. Fantassins & 2300. Cavaliers dans l'Isle de *Rugen* & dans la *Pommeranie*, qu'on regarde

regarde comme la Frontiere de ce Royaume. Le Prince Dolgorucki, Ambassadeur de *Russie*, est parti pour retourner à *Petersbourg*, & le 12. Juillet l'Aga *Turc*, qui est arrivé ici, eut la premiere Audience du Roi & de la Reine. La Flotte a été desappareillée à *Carelskroon*, à l'exception de quelques Fregates. Celle de la *Grande Bretagne*, commandée par l'Amiral Norris, se tient toujours dans la Rade de *Copenhague*, & on ne parle pas encore de son retour en *Angleterre*.

III. *Petersbourg*. On continuë à desarmer les Vaisseaux de Guerre & les Galeres, & le Camp qui s'étoit assemblé aux environs de *Petershoff*, s'est séparé. Les Troupes qui devoient passer au service de l'Empereur, ont été contremandées, & sont employées aux Fortifications de *Riga*, de *Wybourg*, & de *Kixholm*. Le Prince de Kurakin est nommé Plenipotentiaire de S. M. au prochain Congrès: le Comte de Golofkin, qui est à la *Haye*, s'y rendra aussi en la même qualité, & comme le Prince de *Menzikoff* a fort à cœur le rétablissement de la bonne harmonie entre cette Cour & celle de la *Grande Bretagne*, le General Jagozinski a été choisi pour remplir l'Ambassade de *Londres*. Les choses ont bien changé ici depuis la mort de la Czarine. Les Princesses ses Filles n'ont pas encore paru au Conseil, & le Duc de *Holstein-Gottorp* ni trouve plus ni les mêmes agrémens, ni les mêmes attentions, que du vivant de S. M. C'est ce qui a, dit-on, fait prendre le parti à S. A. R. de retourner dans ses Etats. & d'aller faire sa résidence à *Kiel*, où la Princesse son Epouse a resolu de la suivre, nonobstant sa grossesse. On prépare 2. Vaisseaux de Guerre, 3. Fregates & 5. Navires de charge pour son voyage, & pour le transport de ses effets & de sa suite, qui sera de

684. personnes. Ce Prince rencontre beaucoup de difficultez à se faire payer des legs qui lui ont été laissez par le Testament de la feu Czarine, Mere de la Princesse son Epouse, & son départ est fixé au mois d'Août prochain. Le crédit du Prince de Menzikoff augmente tous les jours, & tous les honneurs de la Cour sont pour la Princesse *Natalie*, Sœur de S. M.. Le jeune Prince de Menzikoff est parti pour aller à *Moscow* faire les préparatifs du Couronnement du jeune Monarque, qui est fixé au 11. Septembre, & sa suite sera de 300. personnes, parmi lesquelles on ne souffrira aucun Etranger. Le Prince Dolgorucki est revenu de son Ambassade de *Suede*.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Nous laissons les Adresses qui ont été présentées au nouveau Monarque, de toutes les parties & les Etats du Royaume; les proclamations qui ont été faites au sujet de son avènement au Trône, tant en *Ecosse* qu'en *Irlande*, & les Lettres de notifications qui en ont été envoyées dans les Cours de l'*Europe*. Cela nous meneroit à l'infini, & ce qui s'en trouve au premier Article de ce Journal, & dans celui du mois dernier, doit suffisamment contenter la curiosité. Tout s'est passé à la satisfaction du nouveau Roi; avec une tranquillité & un empressement de la part
des

des Princes &c. Septemb. 1727. 221

des peuples, qui font bien augurer du present Gouvernement.

Le 5. Juillet, à 6. heures du soir, le Roi & la Reine revinrent de *Kinsington* au Palais de *St. James*. Le 6. la Cour prit le grand deuil pour la mort du feu Roi *George I.*, & fut fort nombreuse au Palais. L. M. accompagnées du Lord Chancelier, du Grand Chambellan, & du Grand Maître de la Maison, du Duc de Sommerfet, du Chev. Spencer Compton, Orateur des Communes, & d'un grand nombre d'autres personnes de la premiere distinction, se rendirent ce jour-là, pour la premiere fois, à la Chapelle Royale, le Comte de Chesterfield portant l'Épée de l'Etat; & ce fut l'Evêque de *Winchester* qui prononça le Sermon. Le deuil que le Roi porte est d'un drap *pourpre*, & celui de la Reine d'un basin noir. La Chambre du Lit de S. M. est tendue de drap violet: celle de la Reine de drap blanc, & le reste des Apartemens de noir. Les Conseillers privez n'ont que 3. boutons à leurs habits, & les autres Seigneurs & Gentilshommes en portent jusqu'au milieu du corps. S. M. a déclaré à ses Ministres qu'elle sera prête tous les matins pour expedier les affaires publiques, & Mr. de St. Saphorin a ordre de retourner à la Cour de *Vienne*, avec le caractère d'Envoyé Extraordinaire de S. M., pour solliciter l'investiture de la Dignité Electorale d'*Hannover*, avec les Titres qui y sont annexez, de Porte-Etendart & de Grand Tresorier de l'*Empire*. Le Duc de St Albans a été fait Grand Ecuyer de la Reine; la Duchesse de Dorset, premiere Dame d'Honneur; le Comte de Grantham, Chambellan de sa Maison, & le Chevalier André Fontaine, Vice-Chambellan. On travaille aux instructions de Mr. Horace Valpole & de Mr. Pointz, qui doivent aller au futur Congrès

en

en qualité d'Ambassadeurs Plenipotentiaires de S. M., & on presse les préparatifs pour le Couronnement du Roi, qui se fera; dit-on, au mois de Septembre, ou d'Octobre au plus tard, malgré les grands apprêts qu'il faut faire pour cette cérémonie. Sur les avis qu'on a reçu que le Roi d'Espagne avoit signé les Préliminaires, les ordres ont été envoyez au Comte de Portmore, Gouverneur de Gibraltar, & à l'Amiral Wager, de cesser toutes les hostilités. Le Comte de Broglio, Ambassadeur de France, est revenu de Paris, & Mr. Horace Valpole est sur son départ pour retourner à la Cour de France, avec de nouvelles Lettres de créance; il doit être suivi du Duc d'Hamilton, qui ira notifier au Roi T. C. la mort du feu Roi, & l'avènement de S. M. le Roi George II. à la Couronne.

II. Le Parlement s'étant rassemblé le 8., il se trouva 120. Pairs dans la Chambre Haute, & près de 300. Membres dans celle des Communes. Le Roi se rendit en cérémonie dans celle des Seigneurs, pour la première fois depuis son avènement à la Couronne, avec la Reine & les 3. Princesses ses filles aînées, qui furent placées auprès du Trône, & les Communes ayant été mandées, S. M. fit aux deux Chambres le discours suivant.

Mylords & Messieurs,

JE suis persuadé que vous partagerez tous avec moi la douleur & l'affliction que je ressens de la mort du feu Roi mon Pere, qui en m'attirant le soin immédiat & le poids du Gouvernement, me fait beaucoup craindre que le succès de mes efforts ne reponde pas à l'envie que j'ai, sur toutes choses, de vous rendre un peuple grand & heureux.

Je souhaiterois de tout mon cœur que cette pre-
mière

des Princes &c. Septemb. 1727. 223

miere Declaration solennelle, que je fais aujourd'hui au Parlement, pût suffisamment exprimer les sentimens de mon cœur, & vous donner une idée juste & parfaite de la ferme résolution où je suis de mériter par tous les moyens possibles, l'amour & l'affection de mon peuple, que je regarderai toujours comme le plus ferme appui & la plus grande sûreté de ma Couronne.

Comme la Religion, la Liberté, la propriété & une juste exécution des Loix, sont le plus grand bonheur d'un peuple libre, & sont les Privilèges particuliers de cette Nation, mes soins constans seront de conserver inviolablement dans toutes ses parties la Constitution de ce Royaume, telle qu'elle est présentement si heureusement établie dans l'Eglise & dans l'Etat, & d'assurer à mes Sujets la pleine jouissance de leurs Droits, tant Religieux que Civils.

Je vois avec beaucoup de plaisir les heureux effets de la vigueur & de la résolution qui ont paru dans la dernière Séance du Parlement, pour la défense des droits & possessions de cette Nation, & pour le maintien de la tranquillité & de la balance de l'Europe : l'étroite union & l'harmonie qui a subsisté jusqu'à présent parmi les Alliez du Traité de Hanover, & ce qui a principalement contribué à nous faire regarder comme prochaine la conclusion d'une Paix générale. C'est pourquoi j'ai donné à mes Alliez les plus fortes assurances de poursuivre les mêmes mesures, & de remplir les engagements dans lesquels la Couronne de la Grande Bretagne est entrée.

L'empressement avec lequel les Subsidés nécessaires pour pousser ce grand ouvrage, ont été levés, mérite bien qu'on diminue la dépense publique aussi-tôt que les circonstances des affaires le permettront. J'ai déjà donné ordre pour le renvoi en Irlande de quelques

quelques Regimens, & je procederai à réduire mes forces, tant par Mer que par Terre, aussi tôt que je le pourrai faire sans prejudicier à la cause commune, & qu'il sera convenable à l'interêt de mon Royaume.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Vous n'ignorez pas que le don de la plus grande partie des revenus de la Liste Civile a pris fin, & qu'il est nécessaire que vous fassiez une nouvelle provision pour mon entretien & celui de ma Famille. Je suis sûr qu'il est inutile que je recommande à vos joins, d'une maniere particuliere, la consideration d'une chose qui me touche de si près, & qui m'interesse personnellement; mais, au contraire, je suis persuadé que l'experience du passé, & les justes égards pour l'honneur & la dignité de la Couronne, vous porteront à me donner cette premiere marque de vôtre zèle & de vôtre affection, d'une maniere qui reponde aux necessitez de mon administration.

Mylords & Messieurs,

JE vous recommande d'expédier le plus promptement qu'il vous sera possible les affaires qu'on ne pourra se dispenser de mettre devant vous, la saison & les circonstances du tems requerans vôtre presence à la Campagne, & ne permettant pas que cette Session soit de longue durée.

Le 9. les Seigneurs s'étans rendus en Corps au Palais de St. James, presenterent au Roi leur Adresse, & le 11. la Chambre des Communes s'acquitta du même devoir. Voici celle des Seigneurs.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les très-humbles & très-fideles Sujets de Vôtre Majesté, les Seigneurs Spirituels, assemblez

des Princes &c. Septemb. 1727. 225

assemblez en Parlement , demandons la permission de rendre nos très-sinceres remerciemens à Votre Majesté, de sa très-gracieuse Harangue prononcée de son Trône, & d'assurer V. M., que quoique nous soyons touchez de la derniere douleur de la mort de nôtre gracieux Souverain, nos cœurs sont en même-tems remplis d'une joye inexprimable, du paisible avenement de V. M. au Trône de ses Ancêtres Royaux.

La tendresse avec laquelle V. M. prend à cœur l'intérêt de son peuple, & sa très-gracieuse & solennelle Declaration, qu'Elle regardera toujours leur amour & leur affection comme le meilleur apuy de sa Couronne, & que son soin continuel sera de maintenir inviolablement la Constitution de ce Royaume, telle qu'elle est aujourd'hui heureusement établie, tant dans l'Eglise que dans l'Etat, & d'assurer à tous ses Sujets la jouissance de leurs Droits Religieux & Civils, demandent nôtre très-sincere & respectueuse reconnoissance ; & l'on peut faire fonds là dessus, puisque V. M. s'est distingué de si bonne heure & avec tant d'éclat, pour la défense de la Cause Protestante & des Libertez de l'Europe.

Rien ne sauroit être d'un plus grand encouragement aux bons Sujets de V. M., à s'acquiter de leur devoir, que son approbation de cette vigueur & de cette resolution qui a paru dans cette dernière Séance du Parlement, pour la défense des Droits & Possessions de cette Nation, & pour le maintien de la tranquillité & de la balance du Pouvoir en Europe, ni rien ne pouvoit donner une plus grande satisfaction que les fortes assurances que V. M. a données à tous ses Alliés, de poursuivre les mêmes mesures, & remplir les engagemens dans lesquels la Couronne de la Grande Bretagne est entrée.

P

Nous

Nous sommes fortement persuadez, que toutes ces marques de la grande bonté de V. M. envers ses peuples, meritent justement tous les retours imaginables de leur fidelité & de leur devoirs; & nous demandons la liberté d'assurer V. M. en la maniere la plus forte, de notre fidelité inviolable, & de notre ferme & inébranlable resolution dans toutes les occasions, de maintenir le Droit & les Titres incontestables de V. M. à la Couronne Imperiale de ces Royaumes, & des Domaines qui en dépendent; & que nous ferons nos derniers efforts, en consequence des solempnelles assurances que nous avons données, pour maintenir les Droits incontestables de V. M. à toutes les autres parties de vos Dominations contre toute sorte d'attentats, quels qu'ils puissent être, & que nous embrasserons avec joye toutes les occasions à soutenir & avancer l'honneur & la dignité de la Couronne.

Reponse du Roi.

MY LORDS,

JE vous remercie de bon cœur, de cette Adresse très-fidele. Une telle marque de votre zèle & de votre affection, ne sauroit m'être que très-agréable. Vous pouvez être assurez que, durant tout le cours de mon Regne, je n'aurai d'autre vûe, que l'interêt & le bonheur de mon peuple.

Traduction de celle de la Chambre des Communes.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les très-soumis & très-fideles Sujets de V. M., les Communes de la Grande Bretagne; assemblées en Parlement, penetrées d'un juste sentiment de reconnoissance & du souvenir de tant
de

des Princes &c. Septemb. 1727. 227

de BenediCTIONS dont nous avons jûi sous le Gouvernement de notre dernier & très-gracieux Souverain, demandons de la maniere la plus soumise, la permission de complimenter V. M. sur la mort du feu Roi votre Pere, qui est pour cette Nation une perte que V. M. peut seule réparer.

Votre Succession immédiate, banit toute notre douleur, & la continuation non interrompue des BenediCTIONS dont nous jouissons depuis longtems, nous oblige d'avoir avec respect & gratitude, le juste sentiment que nous avons de notre bonheur présent & à venir, & de prier V. M. de recevoir les sinceres congratulacions de vos fideles Communes, à l'occasion de l'heureux avènement de V. M. au Trône de ses Royaumes Ancêtres.

La gracieuse Harangue de V. M. émanée du Trône, demande un retour plus qu'ordinaire de soumission & de reconnoissance, de ce tendre & paternel soin qu'il a pû à V. M. de témoigner pour notre Religion, nos Loix & nos Libertez ; & de ces amples assurances que V. M. nous a données, de conserver inviolablement la Constitution de ces Royaumes, telle qu'elle est à present si heureusement établie dans l'Eglise & dans l'Etat ; & d'assurer à tous vos Sujets la pleine jouissance de leurs Droits Religieux & Civils. Et comme ces BenediCTIONS sont les plus estimables & les plus cheres à un peuple libre, & les Privilèges particuliers de cette Nation, nous ne pouvons assez admirer la bonté de V. M., ni exprimer le contentement que nous avons, de cette Déclaration solennelle de la resolution que V. M. a prise, de faire du salut de son peuple le principal & le plus constant de ses soins.

Nous congratulons V. M. sur la signature des Articles préliminaires ; & nous voyons avec plaisir le commencement du Regne de V. M. accompagné des

présages heureux d'une Paix generale. Les assurances données par V. M. a vos Alliez, de poursuivre les mêmes mesures prises par le feu Roi votre Pere, & de remplir les devoirs engagements dans lesquels la Couronne de la Grande Bretagne est entrée, fortifient & cimentent cette union étroite qui a subsisté jusqu'à présent parmi les Alliez du Traité d'Hannover, & confirment nos esperances, en nous faisant envisager comme prochaine, la conclusion d'une Paix generale, a des conditions honorables, sûres & avantageuses à V. M. & a ses Alliez.

Les égards & l'attention que nous avons eu, & que nous aurons toujours, à defendre les Droits & Possessions de cette Nation, à soutenir l'honneur de notre Souverain. & à maintenir la balance du Pouvoir en Europe, nous ont engagez pendant la dernière Séance du Parlement, à accorder avec joye les Subsidés nécessaires pour pousser un si grand Ouvrage; & rien ne peut nous encourager davantage, que de voir V. M. commencer de si bonne heure à diminuer les dépenses publiques, & se joindre à réduire ses Forces, tant par Mer que par Terre, aussi tôt qu'il sera possible, sans préjudicier à la Cause commune, & qu'il sera convenable à l'intérêt & à la sûreté de cette Nation.

Les grandes & fréquentes preuves de la bonté de V. M., & de ses vûes pour le bonheur & le salut de son peuple, demandent de nous le retour le plus fort d'obéissance, de zèle & d'affection pour la Personne de V. M. & pour son Gouvernement, & comme nous sommes pleinement convaincus, que notre propre intérêt & notre conservation, sont inseparables de celle de V. M., nous demandons la permission d'assurer V. M. que nous maintiendrons & soutiendrons aux dépens de nos vies & de nos biens, les Droits incontestables & les Titres de V. M. à la Couronne

des Princes &c. Septemb. 1727. 229

Couronne Imperiale de ces Royaumes, & tous les autres Domaines de V. M. contre toute sorte d'entreprises.

Lorsque nous reflechissons sur les vertus Royales de V. M. qui nous promettent toutes les Benediçtions qui peuvent émaner d'un cœur véritablement grand, lorsque nous considérons le caractère distingué de la Reine votre Compagne Royale, & le surcroit de bonheur que ses grandes & abondantes qualitez donnent à votre peuple ; & lorsque nous nous souvenons de votre lignée si nombreuse & de si grande esperance, le gage permanent de la sureté de notre heureux établissement, nous nous croyons indispensablement obligés d'assurer V. M. que nous pourrions à de tels revenus du Gouvernement Civil de V. M. qu'ils puissent être suffisans pour soutenir l'honneur & la Dignité de la Couronne dans tout son lustre.

Reponse du Roi.

J*E vous remercie de bon cœur de cette fidele & loyale Adresse. Les resolutions des Communes de la Grande Bretagne sont par tout si fort considerées, que je ne puis recevoir qu'avec la plus grande satisfaction cette unanime declaration de votre fidelité, zèle & affection ; & je ferai mes efforts & employerai mes soins, pour repondre à l'attente que vous avez conçüe de mon Gouvernement.*

Le Roi n'a fait encore aucun changement considerable dans les Charges, soit Civiles, soit Militaires ; la plûpart de ceux qui en sont revêrus, ayant seulement été obligez de prêter de nouveau le serment de fidelité, & de faire renouveler leurs Patentés.

III. Il se tint le 16. au Palais de *St. James* un grand Conseil, dans lequel on prit la résolution de faire dresser une Proclamation pour dissoudre le Parlement, d'expédier les ordres pour l'Élection des nouveaux Membres, & quoi que l'un & l'autre ne soient pas encore prêts d'être publiez, tout est déjà en mouvement pour cela dans le Royaume. Jamais Parlement n'a été mieux disposé que celui-ci à expédier les affaires: tout ce qui lui a été proposé & recommandé de la part de la Cour, ayant passé sans aucune difficulté. Le 28. le Roi se rendit sur les 2. heures de l'après-midi dans la Chambre des Seigneurs, & les Communes ayant été mandées, S. M. donna son consentement Royal aux Actes suivans.

Acte pour soutenir la Maison de S. M. & l'honneur & la dignité de la Couronne.

Acte pour autoriser les personnes qui résident dans la Grande Bretagne, d'y prêter les sermens, & faire tous les Actes requis & nécessaires, afin de se qualifier pour conserver leurs Charges & Emplois en Irlande.

Acte pour continuer l'emprisonnement de Robert Blackburn.

Acte pour autoriser S. M. d'établir un revenu pour soutenir la Dignité Royale de la Reine, en cas qu'elle survive à S. M.

Acte pour autoriser S. M. d'être Gouverneur de la Compagnie du Sud.

Le Roi fit ensuite aux deux Chambres le discours suivant.

Mylords & Messieurs,

JE ne saurois assez vous témoigner l'extrême satisfaction que je ressens des preuves convaincantes que vous m'avez données dans cette Séance

de

des Princes &c. Septemb. 1727. 231

de vôtre attachement pour ma personne, & de vôtre zèle pour mon Gouvernement.

Messieurs de la Chambre des Communes,

JE dois particulièrement vous remercier de l'unanimité & de l'expédition que vous avez fait paroître, à m'accorder les revenus nécessaires pour le soutien de ma Famille, & pour les besoins de mon administration civile; vous l'avez fait d'une manière si agréable & avec un si juste égard à l'honneur & à la dignité de la Couronne, que si quelque chose pouvoit augmenter l'inclination naturelle que j'ai de faire mon principal soin & mon étude du bonheur de mes Sujets, cette marque de vôtre confiance particulière en moi, m'engageroit encore plus fortement, à me servir du pouvoir que vous m'avez donné de faire du bien, pour avancer l'honneur & l'intérêt de mon peuple.

L'ample provision que vous avez faite pour la Reine, est une autre preuve des égards que vous avez pour moi; je suis sûr qu'elle la méritera bien, & j'en aurai toujours de la reconnoissance.

Mylords & Messieurs,

CE m'est un bonheur de voir la Nation dans un état si heureux & si florissant, au plus haut point de gloire & de réputation, d'un si grand poids pour tenir la Balance de l'Europe, se défendre dans ses justes privilèges & possessions, & vanger la Couronne de la Grande Bretagne.

Je trouve au dedans parmi mes Sujets Protestans une telle charité, & une tolérance si mutuelle répandues par tout le Royaume, que l'Eglise Nationale n'est point jalouse de l'indulgence qu'on accorde aux consciences scrupuleuses; & ceux qui jouissent de l'avantage de la tolérance, n'envient point à l'Eglise établie les droits & privilèges dont elle jouit par la Loi.

De

De ces heureuses causes & favorables conjonctures sont procedez cette tranquillité generale, l'avancement du crédit public, & les progres du Commerce, qui ont beaucoup accru nôtre richesse & nôtre pouvoir, & qui nous ont procuré le respect & l'influence au dehors, qui ont si fort avancé la gloire & le bonheur de cette Nation.

Mais toutes ces Benedictions, quelques grandes & estimables qu'elles soient, ne nous auroient pas été assurées & transmises, si vous n'aviez soigneusement évité toute occasion de disputes & de divisions, si vous n'aviez eu de justes égards à la foi publique, un soin particulier & une attention constante à décharger les dettes Nationales, & si vous n'aviez pas marqué d'une maniere singuliere vôtre fermeté & vôtre resolution dans toutes les occasions necessaires & convenables.

C'est pourquoi je ne doute point que vôtre conduite, & la moderation que vous avez fait paroître, ne recommandent suffisamment ce Parlement à l'estime & à la bonne opinion de la Patrie, qui par la même conduite, & en poursuivant les mêmes mesures, peut se promettre pour l'avenir toute sorte de prosperitez.

L'expiration de ce Parlement étant prochaine, je donnerai les ordres necessaires pour l'expédition des Lettres circulaires, pour en convoquer & choisir un nouveau, dès que cela se pourra faire convenablement : & je suis persuadé que l'envie & l'émulation generale qui paroissent par les expressions de devoir & d'affection pour ma personne, (que j'ai, à ma grande satisfaction, generalement remarquées) paroîtront encore davantage par le choix d'un Parlement zélé & affectionné à nôtre present heureux établissement dans la Succession Protestante; & de mon côté j'y repondrai par tout ce qui pourra contribuer

des Princes &c. Septemb. 1727. 233

tribuer à cultiver une bonne correspondance & harmonie entre moi & mon peuple, & tendre à perfectionner & perpetuer le bonheur de la Grande Bretagne.

Le Chancelier par ordre du Roi prorogea ensuite le Parlement jusqu'au 9. Septembre prochain. Cette Séance peut être regardée comme la dernière de cette Assemblée, puisqu'il est d'usage, lorsqu'un nouveau Roi parvient à la Couronne, de convoquer un autre Parlement. Toute l'attention du public est presentement tournée du côté de l'élection des nouveaux Membres qui doivent le composer ; & on a déjà commencé à *Londres*, de même que dans toutes les Provinces du Royaume, les Assemblées, pour convenir des Sujets qui doivent être mis sur les rangs. Comme toutes les Charges dépendent du Roi, elles sont aussi dès lors déclarées vacantes : mais le nouveau Monarque, à l'exception de quelques nouveaux Officiers dont il a augmenté sa Maison & celle de la Reine, a renouvelé presque toutes les Parentes de ceux qui étoient revêtus des premiers & des plus importans Emplois, & il s'est fait dans le Ministère fort peu de changemens à cet égard. Le plus considerable a été celui du Comte de Berkley, premier Commissaire de l'Amirauté, qui ayant été remercié de ses services, sera, dit-on, remplacé par le Lord Torrington, connu ci-devant sous le nom d'Amiral Bing, & le Prince de Galles sera à la tête de ce Bureau avec un Conseil, comme étoit le défunt Prince de *Dannemarc*. Le Sr. Chetwynd second Commissaire a aussi été démis, & la Charge de Capitaine du Parc de *St. James*, dont jouissoit le Lord de ce nom, a été donnée au Comte d'Essex.

IV. Le premier Août, le Roi alla en cavalcade
dans

dans *Hyde-Parc*, accompagné d'une nombreuse suite de Seigneurs, pour y faire la revûe des trois Regimens des Gardes à pied; quelques momens après la Reine s'y rendit dans un de ses Carosses avec le Prince *Guillaume*, & le soir L. M. retournerent à *St. James*, aux acclamations d'une foule inexprimable de peuple. Celle des quatre Compagnies des Gardes du Corps & des 200. Grenadiers à cheval a été remise au 7., & le 5. la Cour partit pour aller à *Kensington*. On équipe six Vaisseaux de Guerre, sçavoir, l'*Oxford*, le *Preston*, l'*Avis*, l'*Assurance*, le *Weymonth*, & le *Château de Deale*, pour aller remplacer quelques Vaisseaux de l'Escadre de l'Amiral *Wager*, qui doivent être renvoyez dans les Ports de ce Royaume, étans hors d'état de service: ainsi on suppose que cet Amiral restera encore dans le Détroit, jusqu'à ce qu'on ait pû lever les difficultez qui empêchent la Cour d'*Espagne* de ratifier les Articles préliminaires. On ne parle pas non plus du retour de l'Escadre de l'Amiral *Norris* qui est toujours dans la Rade de *Copenhague*, ni de celle de l'Amiral *Hozier*, qui, à ce qu'on apprend, continuë de croiser à la hauteur de *Cartagens*.

V. *Hollande*. *La Haye*. Les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* qui s'étoient sepaez le 12. Juin, se rassemblèrent extraordinairement le 21., à cause de la mort de Mr. *Isaac de Hoornbeck*, Conseiller Pensionnaire, Garde du grand Sceau, & Stadhouder des Fiefs d'*Hollande* & de *Westfrise*, qui mourut le 17. âgé de 71. ans; ayant exercé la premiere de ces importantes Charges pendant sept années, avec beaucoup de reputation, de probité & d'integrité. Le 22. ils se separerent jusqu'à leur Assemblée ordinaire du 9. Juiller, & le grand Sceau fut provisionnellement remis au

des Princes Sc. Septemb. 1727. 235

Baron de Boetslear, comme le plus ancien Membre du College des Conseillers Députez! Le 20. il entra dans le *Texel* trois Vaisseaux revenans des *Indes* très-ricement chargés, qui partirent le 21. Octobre dernier de *Batavia*, avec onze autres Vaisseaux, qui sont tous heureusement arrivez sur les Côtes, & dont la riche cargaison a été renduë publique. Le 28. le Comte de Golofkin Ambassadeur de *Russie*, alla en long manteau de deuil délivrer les nouvelles Lettres de créance au Président de l'Assemblée, & lui notifier en même tems la mort de la feu Czarine, & l'avenement au Trône du jeune Czarowitz. Le Major General de Grovestein est revenu de *Paris*; & Mr. Finck Ministre d'*Angleterre*, a fait part à L. H. P., avec les formalitez ordinaires, de la mort du Roi de la *Grande-Bretagne* George I., & de la proclamation qui avoit été faite à *Londres* du Prince de Galles son Fils, sous le nom de George II. Le 9. Juillet les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se rassemblèrent pour la premiere fois depuis leur dernier ajournement. Mr. Olivier chargé des affaires d'*Espagne*, a déclaré ici que le Roi son Maître ayant signé les Préliminaires, les hostilités avoient cessé devant *Gibraltar*.

II. Le 19. L. H. P. les Etats Generaux disposerent de la Charge de Garde du grand Sceau & de Stadhouder des Fiefs de cette Province, en faveur de Mr. Jacques Godefroy de Boetzelaar, Seigneur de *Niorten*, &c. & de celle de Conseiller Pensionnaire, vacantes par la mort de Mr. Isaac Hoornebeck; en faveur de Mr. Slengeland, Tresorier General. Mr. André Vander Heim, Secrétaire de la Chambre des Comptes, a été pourvû de celle de Tresorier General; & Mr. Vander Hoop, de celle de Secrétaire de la Chambre des Comptes. On a rempli plusieurs Emplois Militai-

res qui étoient vacans , & le 4. Août L. H. P. s'étant assemblées, firent une nombreuse promotion d'Officiers Generaux de leurs Troupes, dont voici la liste.

General de Cavalerie. Le Prince Guillaume de Hesse Cassel.

Lieutenans Generaux. Les Generaux Majors de Cralyngen, de Grovestein, de Rechteren, du Portail, le Comte Maurice de Nassaw.

Generaux Majors. Les Brigadiers Fayer, de Lynden, de Rechteren, & de Glinstra; les Colonels Comte de Benthem, s'Gravemoer, de Lynden, Palland, Cock, & Ginkel.

Brigadiers. Les Colonels de Boncourt, Schults, Van Hage, Mancel, Coenders, Drunborn, Hambroeck, Waffenaer, de Lynden, de Parck, Vander Duyn, & Godyn.

Generaux d'Infanterie. Le Prince de Holsteyn Beck, le Baron de Palland, Mr. Colyer.

Lieutenans Generaux. Les Generaux Majors de Vicoufe, de Keppel, de Villegas, de Huffel, de Montefe.

Generaux Majors. Les Brigadiers de Chambrier, de Caris, de Cronstrom, d'Idfinga, de Hompesch, de Welderen, de Rechteren, de Rocques, Fryman, & les Colonels Van Dorth, Savornin, Murray, Wichorts, Schmit, Deys, Bearn, & Hartel.

Brigadiers. Les Colonels Varillac, Hirtzel, Cunningham, Van Hemert, Soaan, Blanfac, Jonkheere, Thouars, Eck Van Pantaleon, de Saxe Eysenack, Halker, Echten, Haarfolte Van Yrft, de Maleprade, Zoutelande, Solckhoffer, de Goumoins, Pyl, d'Amerongue, Verschuur.

Les Etats d'*Hollande & de Westfrise* qui s'étoient separez le 17. Juillet, se rassemblerent le 6. Août.

III. *Pays-Bas.* Sur ce que le retour des Vaisseaux de la Compagnie qui sont attendus des *Indes*, &

des Princes &c. Septemb. 1727. 237

dont la cargaison est estimée près de huit millions de florins, a été stipulé par un des Articles préliminaires signez à *Paris*, les Actions ont monté tout-à-coup jusqu'à 50. & ensuite à 80. au delà du capital. On a embarqué à *Ostende* pour l'*Espagne* 500. hommes de Recrues qui ont été levés dans ces *Pays Bas*, pour le Regiment des Gardes Wallonnes. La Cavalerie qui étoit campée près de *Luxembourg*, fut repartie au commencement d'*Août*, dans les petites Villes & Bourgs de cette Province; mais l'Infanterie reste toujours campée sur le *Glaeis* de cette Place.

A R T I C L E V I I I.

Contenant les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes de distinction, pour les mois de Juin & Juillet.

I. **N** *Naissances.* Le 10. Juin S. A. la Duchesse de Saxe-Ilperhausen, née Comtesse d'Erpach Fusternaw, accoucha d'un Prince à *Comigsberg*.

La Princesse de la Lippe Dermold est aussi accouchée d'un fils dans sa Résidence.

La Comtesse de Solms-Braunfels est accouchée d'un fils.

La Princesse Rossano Colonna, qui étoit grosse de 3. mois, fit le 13. à *Rome* une fausse couche.

Le 10. Juillet l'Epouse du Comte Maurice Guillaume d'Issembourg-Budenghen, General Major, & Colonel d'un Regiment au service du Cercle du *Haut-Rhin*, accoucha heureusement d'un fils.

Le 25. la Reine d'*Espagne* accoucha d'un Prince à *Madrid*.

II. *Mariages.* Le 6. Juin le nouveau Czar *Pier-*

re II. fiança à *Petersbourg* la Princesse Marie Alexandrowna, fille aînée du Prince de Menzikoff.

Le Margrave d'Anspach épousa à *Berlin* la Princesse Royale, seconde fille du Roi de *Prusse*.

Le Comte Guedo de Bognano épousa à *Venise* la Comtesse Angola Tassis, Sœur du Prince Leopold de ce nom, General des Postes de l'Empire.

Le Comte de Canaples Crequi épousa à *Paris* Mademoiselle de Melun, fille du Comte de ce nom.

Le Fils aîné du Prince de Menzikoff a fiancé à *Petersbourg* la Princesse Natalie, Sœur du nouveau Czar.

Le 4. Juillet le Comte de Bertenheim épousa à *Meerholtz* la Sœur du Comte d'Ysembourg-Burdenghen.

Le 14. le Comte Rodolphe de Colloredo épousa dans la Chapelle Imperiale du Château de la Favorite, Mademoiselle Gabrielle de Staremberg, Dame d'Honneur de la Chambre de l'Imperatrice, fille du Comte Gundacker de Staremberg, Chevalier de la *Toison d'or*, Conseiller d'Etat, &c.

Le Marquis de Surville, Héritier du feu Marquis de Hautefort, épousa à *Paris* Mademoiselle de Noailles, fille du Duc de ce nom.

Le Marquis de Feuquieres a épousé dans la même Ville la fille du Comte d'Auroi.

Le 17. le Marquis de Bellemonte, fils aîné du Duc d'Uzeda, épousa à *Madrid* la fille aînée de la Duchesse Douairiere d'Ossune.

III. *Morts*. Le Vicomte d'Andrezel, Ambassadeur du Roi de *France* à la *Porte*, est mort d'hydropisie à *Constantinople*.

Le 17. Mai mourut à *Petersbourg* Catherine Alexewna, Imperatrice de *Russie*, & veuve de *Pierre I.*, âgée de 40. ans, après un Regne de 2.

des Princes &c. Septemb. 1727. 239

ans, 3. mois 7. jours, depuis la mort de feu l'Empereur son Epoux.

Le 31. mourut de la petite verole dans la même Ville, Charles-Auguste Duc d'*Holstein*, Evêque de *Lubec*, &c. âgé de 22. ans.

Le 3. Juin la mort enleva à *Paris* M. Catherine Felicite de Bellay, Epouse du Prince de *Robec*, Grand d'*Espagne*, & Lieutenant General des Armées du Roi T. C.

Messire Henri de Nesmond, Archevêque de *Toulouse*, Abbé de *Mas Garmier*, & l'un des 40. de l'Academie Française, est mort dans son Diocèse.

Le 12. mourut à *Paris* Mr. Boreel, Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces-Unies* auprès de S. M. T. C., âgé de 52. ans.

Le 17. Mr. Macc de Hoornebeck, Conseiller Pensionnaire, Garde du grand Sceau, & Stathouder des Fiefs d'*Hollande* & de *Westfrise*, mourut à la *Haye* âgé de 71. ans. C'étoit un Magistrat d'une grande reputation & fort zélé pour la Patrie.

Mr. François Pefaro, Noble Venitien, & Capitaine General des Vaisseaux de Guerre de la Republique, est mort à *Corfou* âgé de 34. ans.

Le Prince de *Holstein-Beck*, Gouverneur de *Conegsberg*, y est mort âgé de 74. ans.

D. Gabrielle de Montaut de Bonac de Navailles, Epouse du Marquis de Pampadour, mourut à *Paris* la nuit du 15. au 16., âgée de 64. ans. Elle étoit fille du feu Maréchal de Navailles.

L'Amiral Kruys, mourut le 14. à *Petersbourg*.

Le Duc de *Saxe-Solfeld*, est mort dans la Résidence, dans un âge fort avancé.

Le 22. mourut à *Osnabruck* d'une attaque d'apoplexie, *George I.*, Duc de *Frunswich*, Roi de la *Grande Bretagne*, Electeur d'*Hannover*, &c. dans la 68^e. année de son âge, après un Regne de 12. ans.

Mr. Morosini, Evêque de *Bresce*, est mort à *Padoise*, âgé de 61. ans.

Le Marquis de Coetquen, Gouverneur de *St. Malo*, mourut en cette Ville vers la fin de Juin.

Au commencement de Juillet, le Comte Alexandre de la Tour & de Ste. Aldegonde, ci-devant Colonel de Cavalerie au service de l'Empereur, mourut à la Terre de *Gosseley* près de *Charleroi*, âgé de 50. ans.

La nuit du 7. mourut à *Paris* âgé de 73. ans, le Marquis d'Hautefort, Chevalier des Ordres du Roi T. C., Lieutenant General de ses Armées, & Gouverneur des Ville & Château de *Guise*.

Le Comte de Rosbodt, Lieutenant General & Commandant les Chevaliers-Gardes du Roi de *Pologne*, est mort à *Dresde*.

Le Lord Lechmere est mort à *Londres* sans enfans. Ainsi son Titre de Baron d'*Evesham* est éteint, mais son Neveu Mr. Edmond Lechmere hérite de ses biens.

Mr. Martine, Envoyé Extraordinaire du Landgrave de *Hesse-Cassel* à la Cour de *France*, est mort à *Paris* fort regretté.

Le 18. Messire François Antoine Comte de Harrach, & Archevêque de *Saltzbourg*, mourut subitement d'apoplexie dans cette Ville, âgé de 63. ans. Il avoit été nommé Evêque de *Vienne* en 1702., mais il se démit de cet Evêché lorsqu'il fut élu Coadjuteur de l'Archevêché de *Saltzbourg* en 1705.; & en 1709. il en prit possession après la mort de Messire Jean-Ernest-Louis de Thun, son Prédécesseur.

Le Duc de *St. Donato* est mort à *Naples*.